

LO PUBLIAIRE



Février 2003 N° 68

Bonne année 2003

Editorial

Les premiers souhaits pour l'année 2003 qui me viennent à l'esprit sont que les hommes et les éléments retrouvent leur sérénité. Car 2002 a été l'année des démesures et des catastrophes, les hommes ont montré le pire et le meilleur, les éléments ont frappé durement ici et là, semant la désolation.

L'équipe du Publiaire vous souhaite une bonne et heureuse année 2003, qu'elle soit l'année de l'aboutissement de vos projets et que vous récupériez ou gardiez votre bonne santé. Pour le Publiaire, je souhaite quelques nouveaux rédacteurs, vous que j'entends souvent raconter des histoires originales, vous qui croyez ne pas savoir écrire, laissez courir votre stylo sur le papier comme vos paroles dans les airs. Vous serez surpris du résultat. Comme chaque année nous nous réunirons autour d'une table pour trinquer ensemble et j'espère que vous aurez pris votre décision, soit d'écrire, soit de nous faire partager vos impressions, vos idées, toujours pour améliorer les qualités de notre journal.

Participer, aimer, n'est ce pas un beau programme? Plongez avec délice dans la nouvelle année 2003.

Jacques DEFLEUR

Au Sommaire de ce Numéro

Editorial	2
Une journée parfaite	3
Une amitié au delà de l'Histoire	3
La tour de l'Ager	4
L'homme cet animal	6
Médecin de campagne	7
Résultat des élections prud'homales	7
Résultat du concours	8
Nos grands mères savaient ...	10
Quand subtilité et humour	11
Petit coin poésie	11
Sonnez le clairon	12
Il était une fois ... à Frigoulet	14
Le PAYS	16
OGM le pour, le contre	18
Compte rendu des conseils ..	19
Propreté	27
Service de garde	27
Etat civil	27
Un amour pour rien	28
Une histoire	28

Illustration page de couverture
- L'Olivier -

Reproduction interdite de tout ou partie de
texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité
dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 69 Avril 2003

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Une journée parfaite, telle a été la troisième édition des "Couleurs et senteurs de la garrigue" qui a eu lieu le 11 novembre dernier à Montoulieu. Si le matin quelques nuages donnèrent de l'inquiétude aux organisateurs, celle-ci fut vite chassée, et les nuages avec, par un vent bienvenu qui dura juste ce qu'il faut pour laisser place à un soleil radieux qui s'installa pour la journée entière. De mémoire "d'ancien" jamais il n'y eut autant de monde à Montoulieu en même temps, excepté peut-être le passage de Michel Jonaz il y a quelques années, si on peut comparer une soirée avec une "pointure" de la chanson et une journée placée sous le signe de la découverte, des traditions et au bon goût du terroir!

Tous les stands, les expositions, les animations furent visités par une foule

nombreuse, curieuse et... acheteuse. Il faut dire qu'il y avait de quoi s'occuper entre la charbonnière, l'exposition sur l'olivier, les tableaux, les photographies, la superbe collection d'outils anciens de nos voisins Cigalois, les animations du M. A. S, les animaux de la ferme et le marché traditionnel.

Tout cela sans aucune fausse note. Bref une journée réussie dont rêve tout organisateur. Et si le soir tout le monde était bien fatigué, la joie pouvait se lire sur tous les visages des membres du comité des fêtes dont le seul souhait est que cette réussite se renouvelle chaque année.

A M LEONARD
B LEBON

Une amitié au-delà de l'Histoire

Juste avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pilote de guerre allemand Anton Aust était fait prisonnier puis incarcéré dans un camp près de Montpellier, pour finalement être employé dans les vignobles quelques mois après.

Un peu plus tard, cet homme serrurier de formation, arriva chez le forgeron de Saint-Bauzille : Roger Cancel. Anton Aust se souvient qu'il fut reçu de manière exceptionnelle par cette famille qui lui permit d'apprendre très vite le Français.

Simone la mère, Lucette, Régine, Chantal, et Roger le père lui ont même pardonné sa tentative d'évasion. Tentative au cours de laquelle "notre prisonnier" avait emporté de la nourriture et à cause de laquelle Roger Cancel avait perdu la caution qu'il avait dû laisser pour obtenir le prisonnier. A Nîmes, Aust et deux autres camarades avaient été arrêtés après huit jours de cavale.

Ensuite, il vécut chez notre forgeron jusqu'en 1948 où il finit par être payé en tant que "travailleur civil", pour finalement rentrer chez lui à Geseke.

Le contact avec la famille Cancel n'a jamais été rompu. Anton, Elisabeth son épouse et leurs deux filles Susanne et Kathrin se sont rendus pour la première fois ensemble à Saint-Bauzille en 1962 et avec peu d'exception depuis, ils y reviennent avec plaisir chaque année. Anton déclare avoir connu cinq générations de Cancel et beaucoup de ses membres ont été reçus à Lipperreih (ex. RFA à l'époque). Les deux familles se sont aussi réciproquement invitées pour des cérémonies telles que mariages, baptêmes, prenant même des engagements en tant que parrain ou marraine.

Des liens d'amitié n'existent d'ailleurs pas uniquement avec la famille Cancel mais, aussi avec d'autres Saint-Bauzillois.

En tant que prisonnier, Anton

Aust a laissé des traces de son passage dans notre commune, puisque c'est lui qui a installé le gaz dans de nombreuses maisons.

Pour Anton, les Saint-Bauzillois semblent avoir gardé une bonne image des Allemands et il ne peut s'imaginer de passer un été ailleurs que chez nous. La famille Aust était à nouveau dans notre cité au mois de juin dernier.

"C'est notre deuxième patrie" affirme Anton Aust.

Les souvenirs et photos des dizaines d'années d'amitié sont rassemblés dans des albums et chroniques qu'Anton a fait traduire en Français pour les offrir à Simone Cancel, à l'occasion de ses 90 ans.

Simone reste depuis le décès de Roger son époux, le cœur de cette relation internationale.

*Extrait d'un article paru dans un journal régional Allemand
Traduit par Pascale Genet et transcrit par Christophe Vidal.*



La nature, c'est aussi le vent, la pluie, le feu, quand ils sont raisonnables. Comme c'est agréable d'en profiter. Une brise qui vous rafraîchit par temps chaud, une pluie après quelques semaines de sécheresse, ça réveille les jardins pour le plaisir des yeux ; le feu allumé avec beaucoup de précaution pour une grillade est un plaisir de l'odorat et du goût. Mais voilà : parfois ces éléments se déchaînent et deviennent dangereux, comme tout excès d'ailleurs .

Je laisse aux médias le soin de décrire les conséquences, ils le font tellement mieux .

La nature possède ses bons côtés qu'il faut savoir savourer. Tous les matins je descends au village pour rencontrer les amis et souvent nous parlons de ces promenades dans nos forêts, suivant l'époque, cueillette de champignons, d'escargots, de salades sauvages, partie de chasse, de pêche, et bien sûr chacun est maître dans sa matière .

Mais il existe ces promenades pour jouir du paysage, des bruits dans la forêt qu'il faut

percer pour donner un nom à cet oiseau qui s'envole surpris par notre présence, à cet animal qui démarre et qui reste invisible, des frottements entre les branchages, un lièvre ou un chevreuil, des pierres qui roulent, un sanglier, donner un nom à cette fleur qui nous appelle avec son parfum, à cet arbre qui se dresse vers le ciel en quête de lumière .

Un jour quelqu'un m'a demandé, Louis pour ne pas le nommer, " connais-tu la tour de

" connais-tu la tour de LAGER?"

LAGER?", j'avouai mon ignorance, pardonnable car, il me précisait, elle n'est pas située sur la commune de St Bazille mais aux confins de celle de Montoulieu, limitrophe avec celle de St Hippolyte du Fort, au-dessus de Salles de Gour .

Je demandai à François notre doyen, qui la connaissait bien sûr. Il ajouta "LAGER est le nom de celui qui l'a construite , il passait le week-end à la

chasse et vivait à l'intérieur pour ne pas perdre un instant de plaisir".

Ma curiosité piquée au vif, je demandai à Louis de m'y conduire, François fatigué déclina l'invitation, mais Jean, lui aussi amoureux de promenade en campagne qu'il pratique souvent avec son épouse se joignit à nous .

Donc, un matin, c'était décidé, le soleil était présent, la température idéale, pas de vent, nous partons en voiture jusqu'à la station de pompage des Baumettes. Après le village de Montoulieu vous tournez à droite vers le domaine de la Devèze puis vous vous gardez là où vous ne pouvez aller plus loin ; une chaîne barre la route vers le domaine de Valgrand .

C'est entre deux collines, au pied d'une large combe, vous apercevrez une petite bâtisse blanche aux ouvertures peintes en vert qui protège cette station de pompage. Louis nous précisa que c'était une sorte de résurgence d'eau comme la Foux. Par gros temps de pluie l'eau s'éjectait de la montagne dans un grondement sourd balayant tout sur son passage. Aujourd'hui elle n'est pas tout à fait domptée mais nous dirons seulement assagie par cet emprunt pour alimenter Montoulieu ; le surplus se jette dans le ruisseau qui dévale vers l'Alzon et interdit parfois le passage lorsqu'il saute le chemin.

Il faut prendre le sentier qui se trouve à gauche de la route de Valgrand qui est goudronnée ; le nôtre de sentier n'est qu'un amas de pierres anguleuses de couleur ocre, que les eaux dévalant les pentes ont disposées en tapis. C'était il y a bien longtemps la route de Montoulieu vers St Hippolyte. Vous suivrez pendant un moment une clôture en fil de fer barbelé, elle protège le troupeau d'un manadier, dont

l'un de ses taureaux a combattu dans l'arène de Barcelone. De l'autre côté, quelques pancartes "chasse gardée, domaine de Valgrand". Rassurez vous, au milieu c'est autorisé ; finalement nous suivons les limites des deux propriétés et c'est vrai que souvent elles sont matérialisées par l'écoulement des eaux pluviales.

La pente est douce et régulière, elle permet de garder son souffle pour discuter, ce que nous n'avons pas manqué de faire .

Des chênes verts et des buis garnissent les flancs des deux collines, idéales pour abriter les bécasses, oiseaux aux longs becs, oiseaux mystérieux

***oiseaux mystérieux
au plumage sombre,
brun et noir qui se
mêlent aux couleurs
du sous-bois***

au plumage sombre, brun et noir qui se mêlent aux couleurs du sous-bois, oiseaux prudents et rusés qui défient le chien qui les traque, et qui se lèvent au dernier moment dans un claquement d'ailes caractéristique, qui plongent en rasant les cimes vers le sol pour se poser et se cacher, oiseaux si bons quand ils sont préparés avec soin et présentés sur canapé. Pour conclure, c'est une chasse noble, pour chasseur talentueux possédant un bon chien d'arrêt.

C'est toujours tout droit en montant toujours vers la gauche. A un croisement de sentiers, quatre murs écroulés, "une charbonnière" nous dit Louis : il fallait préciser car ces ruines donnaient l'impression d'une ancienne habitation. Oui, un couple vivait là, isolé, loin de tout, l'épouse était morte là pendant son accouchement,

elle est enterrée à Montoulieu. Dénouement tragique, moment d'émotion, nous continuons

***Dénouement
tragique, moment
d'émotion, nous
continuons notre
marche***

notre marche et nous débouchons dans une clairière, tout en longueur, de grandes herbes et sur le côté le lac Quissau, les sangliers se sont vautrés dans la boue, en creusant une sorte d'auge. D'ailleurs les chasseurs quand ils veulent savoir s'ils sont venus dans la nuit, disposent quelques bûches au fond ; si elles restent intactes, ils ne sont pas venus. Les sangliers en labourent avec leur groin les flancs du lac. Au fur et à mesure que le niveau de l'eau descend ils perforent l'argile et permettent à l'eau de s'infiltrer dans la terre et souvent le lac se tarit. Jean raconte qu'une nuit ses deux filles rentraient à la maison et, au pied de la Cardonnille, au milieu de la route, elles voient une forme noire debout. Sur les freins, la 2cv s'arrête tout près de cette forme noire qui bouge lentement et met sa tête sur le

***la 2cv s'arrête
tout près de cette
forme noire qui
bouge lentement
et met sa tête sur le
capot ...***

capot : une énorme tête hirsute, noire, lourde. La marque en est restée longtemps sur le capot ondulé. Je ne vous décris pas la

panique à bord. Désabusées elles ont poursuivi leur chemin. Quel soulagement! Nous débouchons sur une large piste, Louis nous explique qu'elle démarre sur la route de Montoulieu, La Cadière, après Terre Rouge en face d'un platane planté seul dans le fossé. Pour une fois prenez à droite en suivant cette piste, dès lors regardez sur votre gauche, vous tomberez sur un mur en pierre sèche entourant un champ où, il y a bien longtemps, étaient cultivés la vigne et l'olivier. Bientôt à travers les chênes verts qui

***il y a bien
longtemps,
étaient cultivés
la vigne et l'olivier***

bordent cette piste, enfin la tour de LAGER. Elle semble de construction récente, en pierre de taille, les ouvertures sont en forme de meurtrière, le toit n'a pas supporté l'épreuve du temps. Le haut devait abriter des pigeons, en bas rien ne laisse percer une quelconque activité, nous ne pouvons qu'imaginer, laissons donc courir notre imagination. Pour un affût, c'était vraiment trop luxueux. Pour une habitation trop petit. Donc c'était un abri, peut-être pour épier la vie de la forêt à travers les meurtrières, par beau temps, très agréable ; mais alors par grand froid, pas de trace de fumée, comment se chauffait-il ? Peut-être entouré par ses chiens ? Je vous laisse le choix d'aller à la découverte de la tour de LAGER et de nous faire parvenir les fruits de votre imagination .

L'homme, cet animal!

Anne et Guy RUOTTE-DENANCY

La langue française doit être la seule à employer autant de noms d'animaux pour imaginer son vocabulaire. Nous nous sommes amusés, ma femme et moi, à en dénombrer quelques uns. Mais ceci n'est qu'un exemple. A vous maintenant d'en trouver d'autres.

Sur la route il y a un dos d'âne
Il était doux comme un agneau
Têtu comme un âne
Avoir un œil d'aigle
Se cacher la tête comme une autruche
Sauter du coq à l'âne
Il y a anguille sous roche
Reprendre du poil de la bête
Donner un coup de bélier
Oh que c'est bête
Un tour de cou en plume, est un boa
Avoir des yeux de biche
Grosse comme une baleine
Etre sotté comme une bécasse
Un terme d'affection...ma biche
Un homme grossier, est un butor
Une fenêtre en œil de bœuf
Etre muet comme une carpe
Prodigue comme la cigale
Fidèle comme un chien
Sobre comme un chameau
Ah c'est chouette
Un joli cou est un col de cygne
Pleurer des larmes de crocodile
Bâtisseur comme castor
Ménager la chèvre et le chou
Un individu vil et détestable est un cloporte
Un auteur de lettres anonymes est un corbeau
Le soir tombe, on est entre chien et loup
Il n'y a pas de quoi fouetter la queue d'un chat
Un fouet peut-être un chat à neuf queues
une fenêtre peut-être en chien assis
La nuit tous les chats sont gris
Ne pas s'entendre, être comme chien et chat
Etre bien, comme un coq en pâte
Un temps pluvieux, est un temps de cochon
Etre à cheval sur des principes
Etre le dindon de la farce
Etre vieux comme un dinosaure
Etre un peu fou, être dingo
Avoir une mémoire d'éléphant
Etre rouge comme une écrevisse
Agile comme un écureuil
Se traîner comme un escargot
Etre étourdi comme un étourneau
Etre économe comme une fourmi
Faire des affaires louches, être un faisan
Etre curieux comme une fouine
Elle avait une taille de guêpe
Etre garde du corps est un gorille
Frais comme un gardon
Etre blanche comme l'hermine
Etre âgé, bourru, est un vieux hibou

Un proxénète est un hareng
Etre obèse comme un hippopotame
Importuner, agacer, courir sur le haricot
Se prélasser au soleil, faire le lézard
Un homme courageux est un lion
La plus grosse part, est celle du lion
Dormir profondément comme un loir
Avoir une faim de loup
Etre niais, naïf est un serin
Se tortiller comme un ver
Un être très sévère est vache
Pleuvoir comme vache qui pisse
Pleurer comme un veau
Etre nu comme un ver
Quelle mouche t'a piqué?
Un être énorme est un mastodonte
Un être vexé a pris la mouche
Un être malhonnête est un drôle de moineau
Une prostituée est une morue
Un individu de petite taille est un moustique
Petit morceau de charbon, dit tête de moineau
Innocente comme une oie blanche
Avoir des pattes d'oie
Etre désagréable comme un ours
Avoir un appétit d'oiseau
Un individu douteux est un drôle d'oiseau
Voleuse comme une pie
Une personne bizarre est un drôle de ouistiti
Sur la route, il peut y avoir des nids de poule
Avoir un peu froid, avoir la chair de poule
Avoir été berné, être un pigeon
Parler sans comprendre, comme un perroquet
Se douter, avoir la puce à l'oreille
Avoir une bonne vue, avoir un œil de lynx
En période de carnaval, on porte un loup
Manquer de mémoire, avoir une tête de linotte
Faire une queue de poisson
Avoir la bouche en cul de poule
A une distance proche, être à un saut de puce
Etre gaie comme un pinson
Un être sale ou glouton est un porc
Une femme légère est une poule
Crier comme un putois
Une mère protectrice est une mère poule
Bavard comme une pie
Etre crédule, à qui on fait avaler des couleuvres
Une coiffure féminine en queue de cheval
Un cuisinier peut-être un maître queue
Une jaquette est aussi une queue de pie
Rusé comme un renard
Chanter comme un rossignol
Etre malin comme un singe
Prendre l'argent d'une société, bouffer la

grenouille
 Etre avare, avoir le porte-monnaie en peau d'hérisson
 Resquilleuse dans les cocktails est une hirondelle
 Etre importun et collant comme une sangsue
 Un homme d'affaires, sans scrupule, est un requin
 Poursuivre deux buts différents, chasser deux lièvres à la fois
 Chercher querelle, chercher des poux sur la tête
 Un galon de sous-officier est une sardine
 Une personne médisante a une langue de vipère
 Etre dur et rapace comme un vautour
 Une personne avide qui ne lâche pas sa proie est une pieuvre
 Un homme à fort tempérament est un chaud lapin
 Un agent secret est une taupe
 Etre fort comme un taureau
 Un petit encore faible est un têtard
 Etre jaloux comme un tigre
 Rapide comme un zèbre .
 Et l'homme peut-être rosse, chameau, vache ou cochon

Petit coin sourire

(Texte transmis G. CICUT)

Le petit endroit

Vous qui venez ici, dans une humble posture
 De vos flancs alourdis, décharger le
 Fardeau
 Veuillez, quand vous aurez soulagé la nature,
 Et déposé dans l'urne un modeste cadeau,
 Epancher dans l'amphore un courant d'onde
 Pure
 Et sur l'autel fumant, placer pour chapiteau
 Le couvercle arrondi dont l'auguste jointure
 Aux parfums indiscrets doit servir de
 Tombeau

A. de Musset

MEDECIN DE CAMPAGNE .

suite par René PRIVAT

J'ai été intéressé par l'article sur le médecin de campagne. J'ai bien connu le docteur BOUDERESQUE. Mais je n'ai pas souvenir des noms de ses chauffeurs que vous citez. Je ne me rappelle pas du nom de celui que j'ai connu. Je sais qu'il habitait dans la même maison ou à coté , face à la rue de Virac, de l'aîné des CARIBENT où j'allais souvent " à mon tour " chercher le lait. C'était l'époque où le paquet de tabac, le litre de vin, de lait et le kilo de pain valaient 33

sous chacun (c'était la base de calcul pour les rentes viagères). En 1942 mon père fut transporté d'urgence à St Eloi pour une péritonite aiguë, rare étaient ceux qui s'en sortaient. Grâce à Dieu mon père s'en est sorti. Rentré au Pavillon, le docteur BOUDERESQUE venait le voir tous les jours. Je me souviendrai toujours de sa première phrase dès qu'il rentrait " Joseph tu as pétié aujourd'hui ?" et le docteur m'avait dit, "il faut que tu te débrouilles pour trouver une

chèvre si tu veux que ton père s'en sorte, il faut qu'il boive beaucoup de lait". Mais mon père n'aimait pas le lait. Le docteur l'a convaincu. Je suis allé voir CLAUSEL à Casalséquiers qui était un grand ami de papa ; CLAUSEL m'a dit "je vais te donner la meilleure du troupeau, quand elle aura plus de lait , je t'en donnerai une autre". Mon père fut sauvé grâce à la chèvre, grâce à BOUDERESQUE, papa disait grâce à Notre Dame du Suc .

Résultats des élections

prud'homales du canton de Ganges du 12 décembre 2002 ?

(collège salariés)

	Inscrits : 1506	votants : 416	exprimés : 406	abstentions : 72,4%.
CFDT : 107	CGT : 133	FO : 70	CFTC : 44	CGC : 19.

La France est l'un des pays du monde les plus avancés au point de vue social. C'est sans doute le résultat des efforts de plusieurs générations de travailleurs qui ont mis la solidarité au-dessus de toute autre considération. Malheureusement il semblerait que l'individualisme (et sa conséquence : l'abstention) risquent de remettre en cause à terme ce bel héritage. De quoi réfléchir.

Jean SUZANNE

Voici la deuxième partie des réponses de notre jeu de printemps. Pour vous donner une indication sur la réussite des concurrents, nous avons, en préambule à chaque question, noté le nombre de bonnes réponses.

Les Bougnettes



Préparation :

Mélanger le beurre fondu tiède avec le levain. Batta les œufs avec l'eau de fleur d'oranger et les zestes de citron finement râpés. Verser la farine dans un saladier, la saler, y incorporer les précédents mélanges. Travailler l'ensemble jusqu'à la formation d'une boule de pâte. La sortir du saladier pour la pétrir sur le plan de travail préalablement saupoudré de farine. Après 40 à 45 mn de pétrissage, laisser reposer la pâte à l'abri pendant 2 à 3h. Pour réaliser des Bougnettes bien rondes, aplatir la boule de pâte et en couper des morceaux en appuyant dessus avec le bord d'un verre. Les ronds ainsi prélevés seront étirés en disques les plus fins possibles. Dans une poêle large et profonde remplie au 1/3 d'huile bouillante, déposer chaque Bougnette pour la faire dorer d'un côté, puis de l'autre. Retirer et sucrer immédiatement. Le succès d'une bonne Bougnette dépend bien souvent de l'étirement de la pâte, il faut apercevoir la toile cirée au travers de la pâte.

Ingrédients :

- 1kg de farine
- 6 gros œufs
- 90g de levain que vous fournira votre pâtissier ou votre boulanger
- 150g de beurre
- 10g de sel
- 100ml d'eau de fleur d'oranger
- les zestes de 2 ou 3 citrons
- 500g de sucre en poudre

Illustration : Les Bougnettes de Geneviève

Q6 (18/19) : La " Bougnette " est une **pâtisserie frite** et une **tâche grasse**. La Bougnette ou Bunyette est généralement appelée, en pâtisserie, oreillette. Cette dénomination est employée chez nous et dans diverses régions du sud de la France. Elle peut aussi désigner un autre met comme dans le saint Ponais où la bougnette est une sorte de fricandeau. Il est aussi d'usage de dire qu'une bougnette est une tâche grasse. Quand l'on confectionne ces délicieux gâteaux, les éclats d'huile chaude de la friture provoquent une multitude de taches ; d'où le terme quand l'on se fait une tache de dire " je me suis fait une bougnette ".

Q7 (19/19) : Que désigne-t-on par " terrégrièpe " ? C'est bien sûr une excellente **salade de campagne** ! Elle se cueille au début du printemps sur sol caillouteux. La consommation de cette salade se perd peu à peu, les sites se raréfient et le nettoyage de cette plante est très fastidieux.

Q10 (19/19) : **L'Ergue** est la rivière qui traverse la commune d'Agonès. C'est plutôt un ruisseau, il récupère les eaux de la plaine des Caizergues, des environs du hameau de Coupiac ainsi que des pentes Nord-Est du massif de la Séranne. Son cours longe la combe d'Olivet, traverse la plaine d'Agonès passe à proximité du mas de Valfleurie pour se jeter juste en face Saint Bauzille dans l'hérault. Ce ruisseau, à sec la majeure partie de l'année, peut s'avérer très violent pendant les fortes pluies qui caractérisent notre climat méditerranéen.

Q12 (15/19) : L' écrivain célèbre qui passa une partie de son enfance à Saint Bauzille est **Léo Malet**. Reportez-vous à l'article écrit par Josette Thérond, publié dans le numéro 25 du Publiaire page 15.

Q13 (19/19) : On peut trouver de **l'or** dans les terres alluviales et les sables de l'Hérault ; sûrement pas pour faire fortune! Mais c'est une particularité des cours d'eau qui descendent des Cévennes. En ce qui nous concerne, le débouché de l'Hérault dans les gorges est un lieu propice à la prospection ; il est fréquent en période estivale d'apercevoir des apprentis orpailleurs à la recherche de paillettes

précieuses. Pour en savoir plus, reportez-vous à l'article de Christian Tricou qui nous contait cette histoire ; celle de la passion de son père et de son oncle. Article qui a été publié dans le numéro 40 de notre journal.

Q14 (17/19) : Face à la boucherie Martial il y avait le **café du siècle**. Voir les cartes postales de l'époque publiées sur le livre "Mémoire et image" faisant apparaître l'enseigne du café

Q15 (15/19) : A l'emplacement de l'actuelle salle polyvalente, a été créée, en 1945, une dalle béton qui servit de **piste de danse**. Par la suite, une couverture fut édifiée pour la création d'un marché couvert.

Q18 (6/19) : Déplacée du "Christ" la fête votive a eu lieu au fond du village pour la première fois, le **15 août 1978** organisée par la classe 60. Elle a été par la suite transférée à la place du Prè en 1981, puis de retour à la place du Christ en 1983. En 1994 elle a quitté cette dernière, pour s'approcher de l'Hérault et s'installer sur les Berges.



Q20 (16/19) : Ce plat servait à **égoutter les fromages** et récupérer le petit lait. Le principe était de poser des faisselles, remplies de caillé, à cheval sur la plate forme centrale et le bord du plat pour les faire égoutter. La faisselle est un récipient perforé, en terre cuite ou métallique ; aujourd'hui elle est en matière plastique. Cet ensemble sert à la confection du fameux pèlardon des Cévennes connu de nous tous.



Q21 (11/19) : "L'argalas" est le **genet scorpion** (*genista scorpius*). C'est un petit buisson qui se développe au ras du sol sur d'anciens pâturages en ne craignant personne ! C'est le plus résistant, le plus commun et le plus envahissant de nos garrigues sèches sur pâturées. Il est lardé d'épines particulièrement acérées qui lui valent la comparaison pertinente avec scorpion. Il recolonise rapidement son territoire après le passage d'un incendie et refait un matelas buissonneux impénétrable, pouvant atteindre la hauteur de yeux. Cet arbrisseau ligneux est bien connu pour ses pouvoirs calorifiques et inflammables. Au printemps, il se couvre de fleurs jaunes ; séchées, puis infusées elles servaient autrefois de traitement contre la coqueluche.

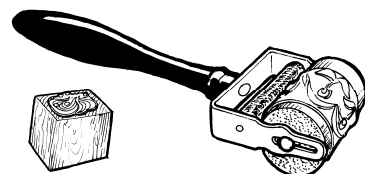
Q22 (16/19) : L'ustensile bien utile dans la bergerie est le **balai** qui sert à la nettoyer quand les moutons sont en pâturage. Les déjections des moutons pendant leur parcage dans la bergerie et leur piétinement forment une croûte qu'il convient de minimiser avant leur estive. Quotidiennement la bergerie doit être balayée. Le berger utilise un balai qu'il confectionne avec les végétaux rencontrés au cours de ses sorties. Le produit recueilli par ces nettoyages s'appelle le "migou" c'est un excellent fumier dont les horticulteurs de la région de

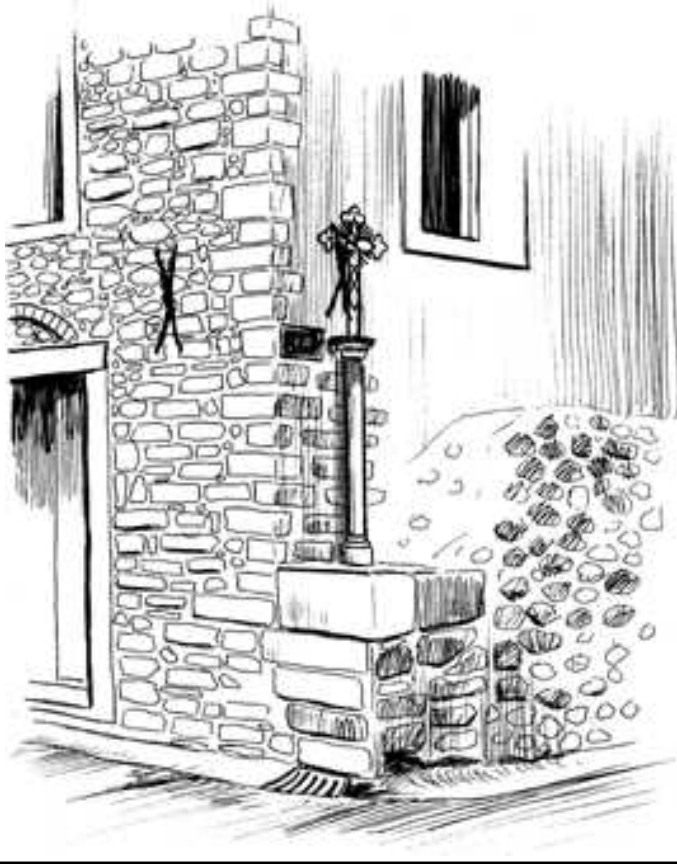
Grasse sont les principaux clients.

Q24 (8/19) : Autrefois tout le monde possédait un élevage de lapins pour sa propre consommation ; ce n'était pas un produit que l'on trouvait chez le boucher ; d'ailleurs il n'en aurait point vendu. Cet objet métallique muni de deux crochets servait à **peler les lapins**. Pendu par les pattes arrières, le lapin était pelé soigneusement pour récupérer la peau qui était ensuite tannée et vendue. "*Peyarot, peyarot pel des lèbres pel des lapins*" entonnaient les acheteurs de peaux parcourant les rues du village.

Q25 (4/19) : Une "lèque" est un **piège** rudimentaire confectionné à l'aide de matériaux prélevés sur l'environnement immédiat où il sera placé. Son principe est le maintien en équilibre d'une lauze par un système de bâtonnet qui, au moindre contact d'un oiseau chute sur lui et le fait prisonnier. On utilise aussi cette expression pour, en terme plus large, indiquer la dangerosité d'un **objet ou édifice qui menace de chuter** au moindre mouvement.

Q26 (13/19) : Une "garbelle" est **une nasse**. Les habitants des bords de l'Hérault connaissent bien cet engin qui servait à pêcher les poissons du fleuve. Posée sur le fond, au bord d'un rocher, sous le talus de la berge, dans les racines des arbres, elle piégeait tous les poissons qui remontaient le cours de l'eau. L'usage de cet engin est aujourd'hui interdit.





Q27 (12/19) : Les objets représentés sur ces figures sont des **tampons à broder**. Les brodeuses s'en servaient pour marquer les pièces de tissu : le rouleau pour les liserets et le tapon pour les initiales.

Q28 (17/19) : Cette croix se situe à l'**angle de la grand rue et de la rue de l'Agantic**. Cette intersection était le départ en direction de Montoulieu par le hameau de la Plantade et le départ vers Ganges par le hameau de l'auberge. A l'opposé se trouvait le village ceinturé par la grand rue et la rue du Pin. Aujourd'hui, on ne sait pas si les constructions du village au bord de ces deux rues faisaient enceinte ou s'il y avait une véritable enceinte fortifiée. L'urbanisation facile et l'élargissement des voies, comme celle de la Grand rue, ont eu raison des vestiges visuels qui pourraient nous informer aujourd'hui. Seul, le tracé des rues peut nous donner une indication sur le plan de notre village au moyen âge.

Thierry Célié

Nos Grands-Mères savaient

aujourd'hui le : THYM "FRIGOULE" ou "FARIGOULE"

Par Jean BRESSON

Petit sous-arbrisseau de la famille des Labiées odoriférantes, qui croît en buissons de 10 à 30 centimètres de haut. Sa tige est ligneuse et ramifiée, ses branches sont minces et grisâtres, ses feuilles petites, aux bords légèrement enroulés en dessous, vertes d'un côté et glauques de l'autre. Elles sont munies de petites glandes oléifères, fleurs violettes ou roses, rarement blanches, groupées en épis à l'extrémité des branches. Elles fleurissent en juin et juillet. Le thym croît dans le midi de la France. Il contient du thymol, du thymène, des résines, du tanin. Il a des vertus digestives, antiseptiques, carminatives, emménagogues, antispasmodiques,

cicatrisantes et vermifuges. La légende veut que le thym soit des larmes de la Belle Hélène. Les égyptiens le faisaient entrer dans les préparations servant à l'embaumement de leurs morts. Le thym est tonique, il est le meilleur ami de l'estomac et de l'appareil digestif.

RECOLTE :

Récoltez le dans la nature lorsqu'il a le plus de parfum, et faites le sécher en petits bouquets dans un endroit bien aéré.

PREPARATION ET EMPLOI :

Digestion difficile : infusion à la fin du repas, boire une tasse d'eau chaude dans laquelle on aura fait infuser pendant 5 minutes une pincée de thym.

Blessures, plaies : infusion

pour lavages, dans une tasse d'eau bouillante, jeter une pincée de thym. Passer l'infusion quand elle est tiède. On l'emploiera pour laver les blessures afin de hâter leur cicatrisation.

Pour ceux qui souffrent du foie : jetez une pincée de thym et une pincée d'anis vert par tasse d'eau " une tasse chaque soir".

Pour finir, un bon conseil : si vous voulez passer un hiver sans rhume, faites une petite cure préventive de thym en prenant tous les soirs une infusion bien chaude.

A SUIVRE

Informations prises dans *Plantes Médicinales et Nos Grands-Mères savaient* de Jean Palaiseul

Quand subtilité et humour ne font qu'un!

J'ai trouvé ce petit texte amusant avec une bonne dose de vérité en supplément :

"On ne sait jamais qui a raison ou qui a tort. C'est difficile de juger. Moi j'ai donné longtemps raison à tout le monde. Jusqu'au jour où je me suis aperçu que la plupart des gens à qui je donnais raison avait tort! Donc j'avais raison! par conséquent, j'avais tort! Tort de donner raison à des gens qui avaient le tort de croire qu'ils avaient raison. C'est à dire que moi qui n'avais pas tort, je n'avais aucune raison de ne pas donner tort à des gens qui prétendaient avoir raison, alors qu'ils avaient tort! J'ai raison, non? Puisqu'ils avaient tort! Et sans raison encore! là, j'insiste, parce que... moi aussi, il arrive que j'ai tort. Mais quand j'ai tort, j'ai mes raisons, que je ne donne pas. Ce serait reconnaître mes torts !!! J'ai raison, non? Remarquez... Il arrive aussi de donner raison à des gens qui ont raison. Mais là encore c'est un tort. C'est comme si je donnais tort à des gens qui ont tort? Il n'y a pas de raison! En résumé, je crois qu'on a toujours tort d'essayer d'avoir raison devant des gens qui ont toutes les bonnes raisons de croire qu'ils n'ont pas tort!"

Fabien BOUVIE

En Poésie

Anne Marie LEONARD

VIEILLIR ...

*Mes cheveux ont poussé,
Je suis plus un bébé ...
La peau qui me recouvre,
Moins lisse je découvre ...*

*Mes yeux sont les mêmes,
Mais ils en ont tant vu !
La douceur de la crème,
En chemin ils ont perdu ...*

*Si la même personne
Qu'au jour de ma
naissance
Fait marcher mes
neurones,
Plus la même apparence !*

*Il faut évoluer,
Nous sommes là pour ça ...
Enfin il faut bouger,
Faire ses premiers pas ...*

*Dire ses premiers mots,
Trouver le monde beau,
Avancer dans la vie,
Sans être inassouvi ...*

*Et pourtant, un beau jour,
Notre coeur devient lourd,
Une première ride
Nous rend alors lucide...*

*Soudain on imagine
Un avenir qui mine,
L'appel de la vieillesse
Eloigne la jeunesse...*

*Où sont donc mes
cheveux ?
Suis-je un nouveau né ?
J'ai bien les mêmes yeux
Qu'au jour où je suis
née ...*

LA PHOTO

*Vieille photo en noir et blanc
Vous souriez, si confiants,
Les yeux tournés vers l'avenir
Pleins de lumière et de désir*

*Précieux reflet de votre enfance,
Témoin de votre présence,
A travers un voile de larmes,
Votre sourire nous désarme.*

*Vieille photo des jours heureux
Le ciel était alors si bleu
Pourquoi ne l'est-il pas resté
Pour vous et ceux qui vous aimaient ...*

LA FORCE DE LA NATURE

*Pourquoi s'imaginer
Qu'il faut sauver la terre,
Elle a toujours tourné,
Même en pleine guerre ;
Car lorsque l'obus tombe
Au beau milieu du pré,
L'homme creuse sa tombe
Mais une fleur renaît.*

*Ne vous inquiétez pas
De sauver le soleil,
Il sera toujours là
A votre long sommeil.*

*L'eau coule sous les ponts
Même s'ils sont détruits
Par ceux qui, en béton,
Un jour les ont construits.*

*L'homme a un simple coeur,
Qu'il écoute si peu ...
Chargé de tant d'erreurs,
Il faiblit peu à peu ...*

*Tout doucement il bat,
S'arrête et se consume ;
Alors qu'il y aura,
Au-delà de la brume*

*La naissance d'un jour
Où l'on verra encore
La nature, toujours,
Renaître et éclore.*

Ces quelques mots rappelleront je suppose quelques souvenirs aux Saint Bauzillois qui ont connu " l'Espérance "

Qui ne se souvient des défilés de la " Clique " toute de vert vêtue qui parcourait les rues de nos villages ou villes de notre région.

C'était souvent Elle qui ouvrait les festivités comme par exemple la fête de GANGES le 14 juillet où le tour de ville semblait interminable pour les acteurs, mais qui se concrétisait toujours par un récital des morceaux préférés avant le feu d'artifice.

C'était Elle aussi qui participait à des concours de fanfares comme celle de MENDE, à des Carnavals comme CALVISSON, aux kermesses de LA SALLE, et qui se produisait dans bien d'autres lieux encore.

Pour ne pas faire de mécontents, Elle participait aux festivités du village aussi bien dans le domaine civil que religieux.

Elle ouvrait, par la retraite aux flambeaux depuis le fond du village jusqu'à la place du Christ en passant par l'auberge, le chemin neuf, le jardin public et d'autres rues, la fête votive du 15 Août.

Elle accompagnait, avant son entrée dans la basilique, la procession du pèlerinage à notre Dame du Suc, tous les derniers lundi du mois d'Août lors du célèbre chant d'accueil entrecoupé des sonneries de clairons et des roulements de tambours.

Elle commémorait les 11 Novembre aux souvenirs de nos aïeux disparus pendant les dernières guerres, et dont certains d'entre eux en faisait parti.

Lors des Dimanches de la " Fête Dieu " où le village se paraît de

branchages et de fleurs, Elle était présente pour saluer à chaque coin de rue les autels édifés par les habitants de tous les quartiers.

Il n'était pas une famille à Saint Bauzille qui n'avait un proche faisant partie de " L'Espérance Saint Bauzilloise ".

J'ai eu le privilège d'avoir un grand Père, un Père, un Oncle qui m'ont fait aimer cette Clique. A chaque fois que j'entends la sonnerie d'un clairon ou le roulement d'un tambour, je ne

A chaque fois que j'entends la sonnerie d'un clairon ou le roulement d'un tambour, je ne peux m'empêcher ...

peux m'empêcher de me rappeler ces fameuses " répétitions " qui se déroulaient, l'été, autour de la pierre plantée près du pont de "Serrody", l'hiver, dans la "remise" près du cinéma de la salle Saulnier.

L'Espérance Saint Bauzilloise fut fondée en 1918 par l'abbé CROUZET alors curé de la paroisse de Saint Bauzille.

J'ai retrouvé dans les documents laissés par mon grand père Louis ISSERT des extraits de journaux des années 50 qui faisaient l'éloge de cette glorieuse époque.

Exemple :

Le Midi Libre du 22 février 1950 titrait dans ses pages intérieures : "Carnaval 1950 a retrouvé la tradition ". L'Espérance Saint Bauzilloise claironne et tambourine à tout va. Elle est applaudie, Elle l'avait bien mérité.

Celui du Samedi 29 juillet 1950 dans sa rubrique du Vigan

indiquait : "Festivités des sportifs ... avec tambours, clairons et même trompettes " L'espérance forte de ses trois douzaines d'exécutants de blanc gantés a participé à la grande cavalcade du carnaval de Montpellier ce qui est une référence. Sous l'habile direction de l'affable Mr ISSERT L'Espérance n'a cessé de progresser et à l'heure actuelle elle est bien l'une des plus florissantes fanfares connues dans le sud-Est.

L'éclaireur méridional, journal aujourd'hui disparu faisait paraître dans ses pages intérieures du 8 juin 1954 les photos des fanfares ayant participé au grand festival de musique de Montpellier dont L'Espérance faisait partie.

J'ai regroupé dans un album souvenirs tous les articles de journaux et photos que j'ai pu récupérer auprès de ma famille et qui retrace l'épopée de cette glorieuse Espérance, que l'on appelait parfois fanfare mais souvent " LA CLIQUE ".

Aujourd'hui, il ne nous reste que de lointains souvenirs, mais quelquefois, lorsque nous nous retrouvons, mon frère et moi, qui lui aussi a grandi dans cette ambiance, il nous arrive encore, l'un au clairon, l'autre au tambour, de reprendre (lorsque le souffle le permet) quelques refrains qui nous trottent encore dans la tête

Je tiens ces documents à disposition des personnes qui souhaiteraient se remémorer ce temps, pas si lointain que cela, et je remercie d'avance celles qui pourraient, par d'autres documents, me permettre de compléter cet album.

Jean-Louis CAMMAL



L'Espérance St Bauzilloise

Festival de Musique, Montpellier le 6 juin 1954

En haut en arrière plan :

**Gay André - Caizergues Marcel - Lacan Jean - Baudouin Jean
- Verdier Michel.**

4^{ème} rang de gauche à droite :

**Series Guy - Olivier Louis - Bertrand Henri - Bonnet Maurice
- Chapel Maurice - Doumergue Francis.**

3^{ème} rang de gauche à droite :

**Olivier Gaston - Bonnet Robert - Issert Jean - Lacan Louis
- Domergue André - Mathieu Alain - Gay Jacques.**

2^{ème} rang de gauche à droite :

**Arnaud Jean - Gay Henri - Issert Emile - Fourcand Henri
- Gairaud Paul - Malavieille Maurice - gay Pierre
- Arzaliez Serge - Cailar Louis.**

1^{ère} rang de gauche à droite :

**Gay Etienne - Viala Jacques - Perrier Joseph - Cammal Maurice
- Cammal Jean-Louis - Issert Louis - Issert Bernard
- Caizergues Jacky - Cailar Maurice.**

Il était une fois ... à Frigoulet En 1603



Sylvestre regarde le soleil se coucher derrière la Séranne et le Pic d'Anjeau... Sa mansarde sous les toits, c'est une glacière l'hiver, un four l'été... Il n'en a cure ! L'hiver, sur sa paillasse, il s'enroule dans trois peaux de mouton cousues. Le berger du Mas les lui a données en échange de bois de micocoulier, destiné aux colliers de ses moutons. L'été, il va dormir sur l'aire, bien dégagée, sans vipère, abrité à demi par le gros rouleau de mûrier qui sert à dépiquer le blé. Sa santé fait le reste. Il a trente ans, six pieds de haut, sec et musclé, costaud. Dans le bois, il manœuvre sa tringue avec une force précise. Il n'est pas marié... Il y a bien eu une petite... peuchère la pauvre, une colique de miserere l'a emportée à 20 ans, dans des souffrances épouvantables auxquelles personne n'a rien pu... Dans le parler d'ici, deux négations ne s'annulent pas : elles se renforcent ! Sa mansarde, c'est une paillasse et une bougie... Mais quelle vue ! elle est tout en haut du plus haut bâtiment du mas de Frigoulet. Du mas supérieur... car il y a assez de " membres " pour qu'on y ait distingué deux parties : une haute et une basse : Le mas inférieur, c'est le cellier et la ferme. Sylvestre habite la maison du maître ; c'est la plus ancienne. Ses caves sont voûtées, les fenêtres sont de style renaissance, à " meneaux ", ses murs de pierre sont énormes, construits comme partout ici avec deux parements bien assemblés, parallèles, recevant entre eux des pierres en désordre, le tout lié par un mortier de chaux et de sable. La chaux, le sable : pas besoin d'aller loin pour en trouver : le sable à l'Hérault, à un quart de lieue, la chaux sur place dans un de ces fours rustiques qui s'accommodent parfaitement des bûches du bois, à quelques pas ;

quand au calcaire, il n'y a qu'à se baisser !

Ce bâtiment a déjà plus de cent ans, cent ans qui ont vu bien des drames ! Guerre de trente ans, guerres de Religion. Heureusement aujourd'hui, en 1603, le Bon Roi Henri IV est là. La Paix aussi. L'agriculture reprend espoir avec cet Olivier de Serre qui donne de si bons conseils de culture, et ce Sully qui fait planter des mûriers à tour de bras, au long des routes, comme l'avait fait Traucat avant lui à Nîmes.

Sylvestre regarde à sa droite, plus bas, la petite magnanerie que le Maître vient d'installer.. Oh, c'est tout simplet et les tables d'éducation ne sont pas bien grandes. De plus, le mas est orienté vers l'ouest, vers le vent dominant, et au printemps, le soleil vient tard : plus qu'ailleurs il faudra chauffer, et à d'autres moments, combattre la " touffe ", ce coup de chaleur de l'après-midi, mortel pour le ver à soie !

Voici qu'on entend des sonnailles : Sur le soir, le troupeau revient s'abriter dans la bergerie : elle est sous la maison du Maître. Les fenêtres sont étroites, juste nécessaires à la ventilation. Il y a des loups qui rôdent parfois très près des maisons, et Sylvestre est bien content d'avoir sa tringue quand il part faire le bouscatier sur les chemins déserts des bois.

Un peu à l'écart, Sylvestre voit le four du mas ; on l'a rebâti à l'écart depuis que, en 1573, le feu y a pris et s'est étendu aux bois un jour de tramontane. Aujourd'hui, bien dégagé, le risque est réduit. Bien rangées par lui, les bûches de chênes blancs et de chênes verts sont prêtes pour la prochaine fournée. La nuit vient, puis l'aurore. On est en septembre, le soleil a déjà tourné, il est plus bas, plus lent à

dépasser la crête, bien que celle-ci soit très dégagée par la dernière coupe. C'est le Maître qui l'a commandée pour payer l'installation de la magnanerie... Aujourd'hui, il faut aller plus loin, dans un autre bois : vers les Mates, un peu plus haut vers le sud-est. D'un pas rapide, Sylvestre longe le bas du bois, dépasse l'empierrement qui monte droit dans la colline de Combe Male en marquant les terres du mas.. En bas du bois, le mur de pierres sèches est mieux construit, pour laisser libre le vieux chemin royal. C'est aussi le chemin permis aux moutons, en évitant soigneusement les cultures. Passé le Campas, Sylvestre grimpe sur l'étroite draille de Casal Séquier ; c'est un vallon sauvage, inculte, à part quelques faïsses abritant des oliviers . Voici le bois des Mates, avec les yeuses que le bouscatier a débarrassées de leur écorce , en juin... Lomagno l'avait aidé dans ce travail. Lomagno est italien ; aussi robuste que Sylvestre, il était venu de la plaine du Pô après des inondations catastrophiques qui avaient ruiné sa ferme. Un copiste pressé avait tout bonnement amputé son nom sur son sauf conduit d'étranger : c'était dommage, parce que Carlomagno , ça sonnait mieux quand même ! mais après tout, Lomagno, c'était plus facile . L'italien avait eu des problèmes. Son vrai métier, c'était comme beaucoup de ses compatriotes, la fabrication du charbon de bois : il avait proposé au Maître d'en fabriquer aux Mates et le marché s'était conclu ! Lomagno avait une charmante femme, italienne comme lui. Tous deux se relayaient pour surveiller sans relâche la grosse meule de cinquante quintaux de bûches soigneusement disposées. Le feu : une bête fauve en cage ! ! un peu trop de vent et tout s'embrase : vite , vite, obturer les conduits, réduire les arrivées d'air.. Oui mais voilà, la Maria, elle était en gésine et elle a perdu les eaux : Lomagno a couru au village chercher la matrone, le vent s'est levé et adieu la meule, bien joli que tous les arbres du bois n'aient pas brûlé.

Le bébé, il est tout mignon ; la Maria allaite et Lomagno, cette année là, il préfère aider Sylvestre à faire le bouscatier... Il avait vite appris à inciser l'écorce des yeuses verticalement, après les avoir ébranchées avec son poudet . Il fallait faire deux traits parallèles, enlever cet espèce de ruban d'écorce, puis glisser le rusquet dans ce chemin et gagner de proche en proche, détacher l'écorce. Celle-ci était si précieuse, si prisée pour son tanin, qu'elle rapportait autant que le bois de chauffage obtenu du même pied de chêne vert ! Puis, il fallait porter ces grandes plaques d'écorce , qui ressemblaient à des chenaux, à la tannerie de l'Alzon, juste sous Frigoulet : c'était commode et de bon voisinage. Sylvestre et Lomagno retrouvent maintenant, dans

ce beau septembre, les yeuses écorcées en juin . Il s'agit de les couper, et pas n'importe comment : il faut préparer l'avenir du bois, et les gestes de ces bouscatiers sont conduits par l'expérience d'innombrables générations.

Sylvestre, au lieu de couper l'yeuse au dessus du sol, creuse avec sa tringue et sectionne plus bas : cela va limiter le nombre de rejets, sans les empêcher tous : l'yeuse a cette merveilleuse faculté de reproduction qui aboutit à créer 2 ou 3 arbres là où il n'y en avait qu'un, et sans passer par la germination d'un gland ! Le résultat : un groupe de 3 ou 4 jeunes troncs pleins de vigueur, recépés d'un seul pied, le tout formant une " matre ", silhouette familière de nos bois.

Parfois, sur un gros tronc vigoureux, Sylvestre choisit d'affaiblir encore la souche de l'arbre à abattre : il saisit sa " débordaire ", entaille les racines du tronc coupé, le piquet, avec le côté tranchant de l'outil, puis le retourne et frappe cette fois avec la masse du même outil sur le piquet, et en fait sauter une partie : ces gestes très précis font dévier en somme l'espérance de vie de l'arbre, de la souche vers les racines, l'arbre va se régénérer et se multiplier...

La ramade est soigneusement préparée en fagots qui vont sécher sur place. Un peu plus tard, Lomagno viendra les chercher avec le mulet pour les livrer au boulanger de Saint Bauzille, parfois même, il les porte à Saint Martin de Londres, vers Montpellier qui en réclame.

Revenant au mas, Sylvestre passe sous le salet au pied de Combe Male. Il reste encore du sel sur les pierres plates que le berger a disposées là un peu partout pour ses brebis. La mer n'est pas loin, pourvoyeuse de ce bien précieux qu'est le sel, mais justement pour cela, taxé sévèrement... le salet, c'est un endroit apprécié des bêtes qui y " chourent " avec délices, et en retour, y fument en abondance : les chênes blancs, les chênes verts y sont plus beaux que partout alentours . Le Maître ne veut pas qu'on touche, d'ailleurs , à ces arbres là.

Voici le mas de Frigoulet ; on distingue au son chaque occupation : le berger, la forge, la basse-cour, le mulet, la vie de quelques vingt personnes, dans la paix qu'a su leur redonner le Bon Roi Henri IV dans cet an de grâce 1603.

Bruno Granier

Toute ressemblance avec des noms , des personnes, des événements réels, serait purement fortuite et involontaire.

✓ **Le canton de Ganges est le plus au nord du département de l'Hérault.**

✓ **Le col de la Cardonille sépare le contraste bien marqués entre le bas pays et les hautes terres.**

✓ **Le " PAYS " se veut un élément fédérateur de toutes les énergies contenues parmi les différentes structures publiques, associatives et socioprofessionnelles.**

✓ **Cohésion géographique, culturelle et sociale, par la définition d'un bassin de vie et d'emploi.**

Notre région est une bande côtière d'une quarantaine de kilomètres de Béziers à Lunel, des vignes au sud, de la garrigue au nord, des plages au sud, de la montagne au nord, déjà des contrastes bien marqués.

Sur le canton de Ganges la séparation est flagrante et elle est naturelle. Le col de la Cardonille entre le bas pays et les hautes terres, parsemé de montagnes où s'accrochent souvent les nuages. Des variations de températures de plus de dix degrés entre le jour et la nuit. Le fleuve Hérault presque à sec l'été, pour devenir un torrent au printemps ou à l'automne. Une départementale étroite qui draine un flux de touristes l'été, de promeneurs les fins de semaine le reste du temps. Des Cévenols, pressés dans des villages au fond des

vallées ou dispersés sur les flancs des montagnes, mais enracinés avec leurs traditions et leurs caractères particuliers d'indépendance et de liberté.

Le canton de Ganges est le plus au nord du département de l'Hérault. Nos élus se trouvent trop à l'étroit à l'intérieur du département, et mal à l'aise dans les limites de la Région du Languedoc-Roussillon. Alors ils ont toujours créé de nouvelles structures, charte, syndicat inter communal, communauté de communes... et maintenant le " PAYS ".

Il est peut-être un peu tard pour vous en parler puisque les projets du gouvernement actuel sont de donner plus de pouvoirs aux Régions.

Le " PAYS " se veut un élément fédérateur de toutes les énergies contenues parmi les différentes structures publiques, associatives et socioprofessionnelles. L'idée est généreuse, établir des projets acceptés par tous, enfin par une majorité, pour obtenir le plus possible d'autonomie et de subventions, surtout celles qui sont attribuées par l'Europe.

Le chemin sera long et semé d'embûches.

Commençons par la partie administrative, comment élaborer un " PAYS " : 6 étapes :

- 1 : L'initiative de la formation d'un " PAYS " revient aux élus municipaux, quelques communes ou groupement de communes. Elles définissent d'abord un périmètre, combien de communes, combien d'habitants, en justifiant de leur cohésion géographique, culturelle et sociale, par la définition d'un bassin de vie et d'emploi.

- 2 : Construire un dossier de justification technique , joindre les délibérations des

communes et les soumettre au Préfet de Région qui arrête le périmètre d'étude et publie la liste des communes concernées.

- 3 : Créer un Conseil de Développement: une liste de personnes physiques ou morales appelées à composer le Conseil de Développement, choisies parmi les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs.

- 4 : Elaborer la Charte de développement du " PAYS " qui comprend un diagnostic global du territoire, les orientations fondamentales sur dix ans, les mesures et modalités d'organisation. Le projet de charte est soumis aux délibérations des communes et porté à la connaissance de la population.

- 5 : Mettre en place l'instance d'exécution de la charte.

- 6 : Mettre en œuvre et superviser la charte.

La description des dernières étapes est restée volontairement succincte car nous ne connaissons pas encore la durée de vie de cette instance. De plus pour le canton de Ganges nous n'en sommes encore qu'à la première étape.

Les quatorze délégués qui siègent à la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises n'ont pu se départager, 7 pour le sud et 7 pour le nord, 7 pour "PAYS du Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault", soit 7 pour le PAYS "Cévennes et Hauts Plateaux".

J'ai d'abord rencontré M. Remy CARLUY, maire de St Bauzille de Putois adepte du rapprochement avec le PAYS du Gard pour les raisons suivantes : " regardez vos factures, me dit-il dans un premier temps : facture EDF.

GDF., Services Gard Cévennes, facture France Télécom, Agence Gard Lozère. Dans un deuxième temps regardez la scolarité des enfants, école primaire et collège de Ganges reçoivent des élèves du Gard, le lycée du Vigan les élèves du canton de Ganges, nos problèmes de santé, la Clinique de Ganges est associée pour des problèmes de lits à l'Hôpital du Vigan, et pour quelques spécialités à Notre-Dame de la Rouvière et St Hippolyte du Fort. L'ANPE du Vigan s'occupe de nos problèmes d'emploi, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Ganges travaille avec celle du Vigan. L'étude du traitement futur de nos déchets a été confiée à SYMTOMA qui fait partie du schéma directeur du département du Gard.

De plus nous sommes classés en zone de montagne ce qui influe sur l'attribution de certaines subventions et les relations avec les départements du Gard et de la Lozère, nos voisins. Le terme "Cévennes" se retrouve dans les titres par exemple : la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises, porte des Cévennes car lorsque l'on franchit la Cardonille, un paysage montagneux s'ouvre devant nos yeux et le massif du Mont Aigoual au loin."

Je demandai donc une entrevue avec M. Jacques RIGAUD, Président de la Communauté de Communes et Conseiller Général, maire de Ganges, qui a accepté avec la gentillesse qui le caractérise pour nous donner les dernières informations qu'il possède, et bien sûr son avis.

Il précise que si 7 délégués des 5 communes suivantes : Agonès, Laroque, Montoulieu, Moulès et Baucels et St Bauzille de Putois, demandent l'adhésion au PAYS Cévennes et Hauts Plateaux, les 7 des 4 autres communes : Brissac, Cazilhac, Ganges et Gorniès, demandent d'adhérer aux deux périmètres d'étude des PAYS

Cévennes et Hauts Plateaux, Pic St Loup et Haute Vallée de l'Hérault. Il fallait étudier objectivement les deux projets pour comprendre lequel des deux était le plus à même de valoriser notre canton. Il insiste sur le fait que ce n'était pas un non catégorique envers le haut pays mais qu'il fallait se déterminer en toute liberté en possédant toutes les clés du problème posé par cette adhésion :

- d'abord politique : Déclaration du Premier Ministre au Congrès des Maires : " Je ne suis pas favorable à ce que l'on quadrille la France en 500 "PAYS". "

" Nous ne sommes pas obligés de reprendre les ciseaux et puis systématiquement de redécouper le territoire pour aller bâtir des territoires artificiels qui tiendront le temps de la subvention et le jour où la subvention, ne sera plus là, le territoire éclatera."

- administrative : La Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT) a décidé de donner :

- Avis favorable pour le Pays Cévennes et Hauts Plateaux

- Ajournement pour le Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault, dans l'attente de trouver une cohérence avec les projets d'organisation territoriale voisins et prise en compte de la volonté de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises d'appartenir à 2 périmètres d'étude (Cévennes et Hauts Plateaux / Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault).

- Puis sentimentale : L'appartenance au territoire Cévenol, nos vallées de la Vis et de la Buège qui se jettent dans l'Hérault qui se jette dans la mer, nos montagnes chargées d'histoire.

- enfin technique : Au-Delà de l'aspect géographique, culturel et social, nous devons considérer le coté économique et l'insertion dans les collectivités territoriales comme le Conseil Général par

exemple, d'où notre approfondissement nécessaire de notre réflexion . Pour conclure il ajoutait " Il faut voir uniquement l'intérêt du canton, le développement de notre territoire : pour l'instant l'Etat, la Région, le Conseil Général et l'Europe participent au financement pour une large part, environ 80%, à la construction de l'atelier relais pour accueillir des entreprises du canton, pour rénover le cinéma, pour revaloriser ou construire des écoles à Brissac, Cazilhac et St Bauzille de Putois dans les 3 ans ; avec le SIVU de Ganges Le Vigan, tout ce qui concerne l'aménagement des cours d'eau et bassins verts est à l'étude ; avec l'aide conjuguée des Conseils Généraux de l'Hérault et du Gard une étude du fleuve Hérault est financée et actualisée d'Agde au Mont Aigoual "

Conclusion : j'ai lu, j'ai écouté les deux parties, les élus sont convaincus, nous, simples profanes, pouvons-nous émettre une idée ?

je me permets d'en donner une qui m'est venue à l'évocation du titre de l'Office du Tourisme " Cévennes, Méditerranée", les élus se tournent vers le nord pour faire aboutir certains projets et vers le sud pour en faire aboutir d'autres dans l'intérêt général.

Quelle est la métropole la plus accueillante pour tous les services dont nous avons besoin, est-ce que nous nous tournons vers Nîmes ou Montpellier. Laquelle des deux est la plus florissante, la plus ambitieuse, avec une expansion qui s'accélère, avec une démographie galopante qui entraîne tout le reste ? Il faudrait trouver une solution qui satisfasse les deux camps à la fois.

J'espère que ce n'est pas une utopie ? 2003 sera l'année décisive pour la survie du "PAYS" ou peut-être l'émergence d'une autre structure qui contentera tout le monde.

Un grand débat national sur le développement des organismes génétiquement modifiés : O.G.M. implique pouvoirs publics, communauté scientifique, agriculteurs, industries agroalimentaires, semenciers et citoyens. La transgénèse consiste à introduire dans des cellules un nouveau gène (élément porteur de caractères héréditaires) afin de leur attribuer des propriétés intéressantes pour l'agriculture, l'alimentation ou la santé. Tous les êtres vivants sont concernés, depuis les micro-organismes comme les bactéries et les levures jusqu'aux êtres les plus élaborés tels que les plantes et les animaux dont les mammifères. Certains gènes sont communs aux micro-organismes, aux plantes, aux mammifères dont l'homme.

L'amélioration des espèces :

un souci vieux comme le monde...Cultivateurs et éleveurs pratiquent depuis longtemps la sélection de spécimens dont les performances répondent aux objectifs de production des exploitations agricoles. A titre d'exemple, par le croisement de diverses races de vaches, se sont constituées des races de vaches laitières. Par métissage naturel en hybridation entre le chou et la navette, on a obtenu le colza. L'homme, ainsi, par la voie de la reproduction, crée des races aux caractéristiques plus avantageuses, en renforçant ou en atténuant les caractéristiques de chaque parent. Les mutations obtenues par transgénèse diffèrent des mutations naturelles par les moyens mis en œuvre pour les réaliser, et ce sont ces

différences qui font débat au niveau écologique, économique et sanitaire.

On estime en Europe et aux Etats-Unis que le rendement agricole baisserait de 50% sans l'utilisation des pesticides et des désherbants chimiques. Parallèlement les sociétés occidentales souhaitent que l'agriculture soit la moins polluante possible et que l'utilisation des produits phytosanitaires s'affine afin de préserver l'environnement. L'emploi des O.G.M. pourrait réduire les nuisances environnementales, accroître les rendements et améliorer la compétitivité des exploitations. La culture des plantes rendues résistantes aux insectes réduirait l'emploi des pesticides. Avec leur code génétique modifié, certains végétaux s'adapteraient mieux aux conditions climatiques (froid, sécheresse, salinité). Est à l'étude un riz enrichi en provitamine A, pour aider à prévenir les carences qui touchent des millions d'enfants des pays du sud et dont la conséquence majeure est la cécité.

Les plantes modifiées peuvent devenir des usines de synthèse de molécules comme l'insuline, l'hémoglobine, l'hormone de croissance, les vaccins, au champ d'application novateur en santé humaine et animale. Les plantes transgéniques ont un avantage important : leur production à large échelle est plus simple et moins coûteuse que celle des produits d'origine animale; de plus, elles sont exemptes de virus ou de prions pathogènes pour l'homme. Des recherches prometteuses sont en cours pour la mise au point de substances O.G.M. permettant de remplacer les transfusions sanguines.

La consommation d'aliments

transgéniques peut-elle entraîner des allergies :

Les études, à ce jour, montrent que le risque n'est pas plus important qu'avec n'importe quel aliment conventionnel, d'autant plus que les contrôles préalables à la commercialisation sont obligatoires pour les produits transgéniques et ne le sont pas pour les aliments naturels comme le kiwi ou l'arachide, reconnus être fortement allergisants.

Les aliments transgéniques vont-ils diminuer l'efficacité des antibiotiques ?

Le risque de favoriser la résistance aux antibiotiques par l'intermédiaire des O.G.M. n'a jamais été prouvé scientifiquement, contrairement à l'utilisation d'antibiotiques comme facteurs de croissance animale ou emploi abusif en médecine humaine.

O.G.M. : quels impacts négatifs ?

Professionnels et pouvoirs publics sont dans l'expectative : dans certaines conditions, les plantes résistantes aux insectes pourraient favoriser le développement d'insectes résistants aux toxines synthétisées par ces plantes. D'autres plantes pourraient devenir toxiques pour des insectes utiles comme l'abeille. En conclusion, la transgénèse est un outil au service de l'agriculture et de la médecine dans le monde. La commission Européenne a chargé 400 équipes de chercheurs de différentes nationalités et disciplines pour contribuer à une meilleure connaissance de cette technologie. Des actions d'information doivent favoriser des débats responsables et des choix raisonnés .

Présents: Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; MARTIAL V ; TONADRE M.

MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ;

Absent : LAMOUREUX C (procuration à R MISSONNIER) ; REY B (procuration à R CARLUY) ;

Secrétaire de séance : AFFRE F

I - REDEVANCE ORDURES MENAGERES :

La redevance encaissée en 2002 n'a pas été suffisante pour couvrir la cotisation versée au SICTOM DE Ganges, puisqu'un déficit de 21936 euros a été constaté.

Pour couvrir la totalité de la cotisation, la redevance aurait dû être de 162.50 euros au lieu de 129.58 euros.

Pour 2003, compte tenu des nouvelles dispositions prises pour le transfert et le traitement des ordures ménagères, la redevance minimum qui doit être envisagée, devra s'élever à 180 euros.

Le Conseil à l'unanimité accepte que la redevance des ordures ménagères soit fixée à 180 euros pour 2003.

II - VIREMENTS DE CREDITS :

1 - Budget commune :

Les crédits prévus à certains articles étant à réajuster, il convient de réaliser les virements de crédits suivants

- *section de fonctionnement :*

Article 60 612 =	+3 500
Article 6 262 =	+1 000
Article 6 226 =	+1 000
Article 6 413 =	+3 500
Article 64 168 =	+4 500
Article 6531 =	+5000
Article 668 =	+ 500
TOTAL	19 000 euros

Article 617 =	- 5 000
Article 61 558 =	- 1 000
Article 6 156 =	- 1000
Article 6 238 =	- 2 000
Article 6 557 =	- 5 000
Article 6 574 =	- 5 000
TOTAL	19 000 euros

- *section d'investissement :*

Article 16 412=	+ 935
Article 2 188=	- 935

Il convient également de délibérer pour affecter l'excédent de fonctionnement de 2001 qui est de 1 321.63 euros.

Le Conseil à l'unanimité, approuve les virements de crédit ci-dessus, et affecte l'excédent de fonctionnement à la section fonctionnement.

2-Budget eau -assainissement :

Afin de couvrir les besoins, il faut modifier certains articles, il convient d'effectuer :

a) une décision modificative

-*section de fonctionnement :*

RECETTES

Article 701 =	+ 4 600
TOTAL	+4 600 euros

DEPENSES

Article 615=	+ 3 600
Article 616=	+ 1 000
TOTAL	+ 4 600 euros

b) les virements de crédits suivants

-*section de fonctionnement :*

Article 6 061=	- 2 000
Article 66=	- 1000
TOTAL	- 3 000 euros

Article 61 =	+5 000
Article 637=	+2 000
Article 658=	+ 500
TOTAL	+3 000 euros

-*section d'investissement*

Article 1 645=	+ 6 600
TOTAL	+6 600 euros

Article 2 172 =	- 1300
Article 2 315-02=	- 5 300
TOTAL	- 6 600 euros

Le Conseil à l'unanimité approuve ces opérations.

II - TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Le budget de fonctionnement devient insuffisant pour couvrir les frais engendrés par le nouveau système de collecte et de traitement des eaux usées.

En effet, d'importants travaux d'entretien doivent être effectués régulièrement, ce qui implique une augmentation du coût du contrat d'entretien. Ces frais pourront être couverts par la redevance d'assainissement qui devra être augmentée de 0.27 euros par m3, ce qui portera le coût total de cette redevance à 0.90 euros par m3.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette augmentation.

IV - GARANTIE D'EMPRUNT :

1 - Le Foyer de l'Enfance Saint Bauzilloise a effectué des travaux à l'école Saint Baudille afin de se mettre en conformité avec le règlement des établissements recevant du public et poursuivre son activité d'éducation scolaire.

Le coût des travaux s'est élevé à 53 000 euros. Un emprunt de 6 000 euros nécessaire pour boucler le financement ne sera accordé que si la collectivité accepte de le garantir.

Le Conseil Municipal, considérant que le Foyer de l'Enfance a fait un gros effort pour réaliser ces travaux, accepte de garantir cet emprunt.

2 - Le projet de Maison d'Accueil Spécialisée pour personnes handicapées, qui a obtenu l'accord de toutes les instances concernées, peut être réalisé par la Communauté de Communes, si les compétences de cette dernière sont étendues à des actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes handicapées.

Le Conseil à l'unanimité accepte l'extension de la Communauté de Communes à la compétence précitée et décide en outre de garantir l'emprunt nécessaire à cette réalisation.

V - ACHAT TERRAINS :

1 - Dans le cadre de l'extension de la zone artisanale à Frigoulet, il serait intéressant d'acheter des parcelles de terrains qui permettraient de créer des accès. Il s'agit des parcelles cadastrées C 3 81 et 3 82 pour une surface de 2 630 m² qui seraient vendues au prix de 3

000 euros.

2 - Si le projet d'un complexe sportif au lieu " l'enclos " peut être réalisé, il sera important d'y intégrer les parcelles cadastrées D 648 et 649 pour une surface de 790 M2. Ces parcelles seraient vendues au prix de 1.52 euros le m².

Le Conseil à l'unanimité accepte l'acquisition de ces parcelles.

VI - FUITES D'EAU :

Lors de la dernière facturation d'eau, certains administrés (4) ont constaté une consommation importante due à des fuites non détectées relevant de leur compétence. Afin de tenir compte de ces situations exceptionnelles, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de calculer la redevance d'assainissement sur un volume d'eau équivalent à celui de l'année précédente, et non sur le volume réel.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à recalculer les factures concernées.

VII - REGIME INDEMNITAIRE :

Les décrets 2002-60 ; 2002-61 ; 2002-63 du 14 janvier 2001 modifient le régime indemnitaire applicable au personnel territorial. Le nouveau régime s'applique au calcul des heures supplémentaires, à l'indemnité d'administration et de technicité, aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et à la

prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation.

Les taux de ces différentes primes sont fixés par ces mêmes décrets.

VIII - PARTICIPATION POUR VOIES NOUVELLES ET RESEAUX :

La loi SRU permet aux communes de mettre le coût de l'aménagement et de l'équipement des voies nouvelles à la charge de tous les propriétaires de terrain que cette voie rendra constructible sur une profondeur de 80 mètres.

Les dépenses qui peuvent donner lieu à participation sont :

- les frais d'acquisition des terrains
- les études et frais financiers
- l'assainissement
- le pluvial
- l'eau potable
- l'éclairage public

Le montant de la participation est fixée voie par voie par une délibération spécifique.

Le Conseil, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'instaurer le régime de participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux.

IX - TRAVAUX A L'EGLISE :

D'importants travaux doivent être envisagés à l'Eglise pour la réfection de la toiture et du clocher. Ces travaux pourraient être associés aux travaux de peinture et d'électricité de l'Eglise, qui seraient financés par

l'Evêché à hauteur de 61000 euros.

La Mairie serait maître d'ouvrage pour la totalité des travaux et récupérerait la TVA. Les travaux pour la toiture s'élèveraient à 2 530 euros, la réfection du clocher à 8 819 euros. Des devis seront demandés pour la peinture et l'électricité, et des subventions seront demandées au département et à la région.

Le Conseil à l'unanimité accepte de réaliser ces travaux et autorise le Maire à rechercher le financement.

X - LOCATION IMMEUBLE :

La maison du 30 avenue du Chemin neuf est disponible ; sa location est envisagée après une complète remise en état et la création d'un garage à la place des WC publics.

Le Conseil à l'unanimité fixe à 457 euros le prix du loyer mensuel qui sera demandé.

XI - COMPLEXE SPORTIF :

Le Maire présente le projet de complexe sportif à l'étude qui pourrait être construit à l'Enclos si toutes les conditions nécessaires sont réunies (financement, autorisation, faisabilité ...)

Pour la poursuite de cette étude de projet il faut obtenir l'autorisation des services hydrauliques de la DDE. Le Conseil prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 45.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES

le 17 octobre 2002 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, E. PETRIS, S. GRANIER, CAIZERGUES M.J
Mme H. POISSON A.
BERTRAND Ph. LAMOUREUX
E. BOURGET, P. TRICOU
Mme ESPARCEL est nommée secrétaire de séance

Communauté de Communes

Monsieur PETRIS est appelé à lire le compte rendu de la dernière réunion de la Communauté et en fait un rapide commentaire. A la question de savoir si un référendum est possible par M. BOURGET, il est répondu que c'est difficile à mettre en oeuvre et que cela n'aurait aucune légalité. Par

ailleurs, M. MARTIAL souligne les problèmes des subventions, difficiles à obtenir. Est-il opportun de se lancer dans ce style d'opération ?

Sodéthré

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de la Sodéthré concernant l'éventualité de création de sous-régie à la mairie, afin de distribuer les coupons trimestriels de transport scolaire. Il informe le Conseil que Mmes POISSON et ESPARCEL ont accepté de tenir le poste de sous-régisseuses titulaire et remplaçante, sous réserve de l'accord du Conseil Général et

du comptable assignataire, ceci afin de faciliter les opérations pour les élèves et de créer de meilleures relations entre la mairie et la Sodéthré.

Service d'Eau Potable

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter une modification au budget primitif du service d'alimentation en eau potable. Oui Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de modifier le budget primitif de la manière suivante :

compte 022 : - 390 euro
compte 658 : + 390 euro

Travaux

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir encaisser la subvention Patrimoine du Conseil Général (dotation 2001) il convient de procéder à des travaux sur la voirie ou les bâtiments.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, détermine l'ordre de priorité des travaux à réaliser :

1. Mur de soutènement de Mlle Gay Marrianick
2. Peinture de la balustrade de la place de l'église
3. Chemin d'Olivet
4. Chemin de la Vielle
5. Consolidation du cul de four de l'église
6. Prise en charge des frais d'élargissement du carrefour (terrain Gay/Verdier)

Bien entendu des devis doivent être demandés avant de lancer les opérations.

Presbytère

Monsieur le Maire fait état du point des démarches entreprises pour obtenir un supplément de subvention. Pour l'instant, le Conseil Général maintient son niveau de subvention, et la Préfecture n'a toujours pas répondu à notre demande.

Questions diverses

Cession de terrain Gay/Verdier

Monsieur le Maire donne le compte rendu de ses démarches auprès des consorts Gay/Verdier concernant la cession par ces derniers des quelques mètres carrés nécessaires à l'élargissement du tournant au sommet de Valrac. Un accord amiable a été conclu et est matérialisé sur le terrain par un piquetage sommaire. Par ailleurs il sera nécessaire de procéder, dans la même foulée, au bornage de limitation des domaines publics et privés, de l'autre côté de la route. Chacun des participants prendra en charge les frais lui revenant. Reste à savoir si un bornage à l'amiable est possible.

Site d'implantation de la poubelle du Siictom

M. BERTRAND rappelle l'état déplorable dans lequel se trouve le site de la poubelle. Plusieurs solutions sont évoquées pour remédier à cet état de fait. Il est décidé de procéder à la pose d'un panneau dissuasif, et de clôturer le bord du chemin servant de limite avec un grillage

d'environ 2m de haut, afin d'éviter le jet d'ordures derrière les poubelles, dans le talus.

Panneau de limitation de Valrac

un arrêté de limitation à 3t5 avait été pris, antérieurement à l'élargissement du chemin de Valrac. Ce panneau, n'étant plus d'actualité, doit être supprimé.

Pont suspendu

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général concernant les futurs travaux de remise en état du pont suspendu.

Cession du micro ordinateur.

Les installations informatiques de la commune devant être renouvelées, il convient de décider du devenir de l'ancien matériel. Le Conseil Municipal, accédant à la demande du Secours Catholique, décide de lui céder à titre gratuit ce matériel.

Plu

Monsieur Martial propose qu'une date soit choisie pour commencer la réflexion sur la mise en oeuvre du PLU. Le lundi 4 novembre à 15 h est retenu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES

le 05 décembre 2002 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, E. PETRIS, S. GRANIER, CAIZERGUES M.J
Mme H. POISSON A.
BERTRAND Ph. LAMOUROUX
E. BOURGET, P. TRICOU
Mme ESPARCEL est nommée secrétaire de séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du passage à l'Euro en janvier 2002, il convient d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2001.

Commune

en section de fonctionnement le résultat était de 19 050.07 euro le Conseil municipal décide de porter la somme de 5000 euro au compte 1068 et de laisser la somme de 14 050.07 euro au compte 002.
En section d'investissement le

résultat définitif est de 62 313.49 euro.

Service de l'eau potable

en section de fonctionnement le résultat est de 14 694.04 euro, reporté au compte 1068
en section d'investissement le résultat est arrêté à 7 279.65 euro.

Réseau France Télécom

raccordement des nouvelles habitations

Monsieur le Maire communique au conseil municipal la proposition de France Télécom tendant à simplifier les formalités de raccordement des futures habitations sur la commune, dont il s'avère qu'elles sont souvent demandées en souterrain, alors que le pétitionnaire ne l'a pas prévu dans son budget. Il convient donc de prendre une décision qui serait automatiquement inscrite dans le

permis de construire, procédure qui résoudrait bien des difficultés.

Le Conseil Municipal, oui Monsieur le Maire décide conformément aux dispositions de l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme, l'autorité qui délivre l'autorisation de construire demande que les branchements des équipements de télécommunication propres du pétitionnaire aux équipements du réseau de télécommunication existant au droit de son terrain soient réalisés en souterrain selon les prescriptions techniques jointes au dossier de demande d'autorisation de construire. La réalisation de ces branchements en souterrain est à la charge financière du pétitionnaire.

Risques d'inondation

plan d'intervention graduée

M. Pétris présente au conseil les

propositions de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines concernant des consignes à observer en cas d'inondation. Pour ce qui est d'Agonès, trois personnes ont déjà été retenues pour le déclenchement de l'alerte. Leurs coordonnées seront communiquées, dans le cadre de ce plan d'intervention. Par ailleurs, le Conseil demande que soit étudié un système d'alerte générale permettant d'avertir tous les habitants des communes riveraines, afin d'éviter entre autre que des véhicules circulent de manière inconsidérée lors de la montée de la crue.

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises

extension des compétences.

Monsieur le Maire rappelle qu'une Maison d'Accueil Spécialisée est en train de voir le jour sur le canton. La CCCG est sollicitée pour garantir l'emprunt de cette réalisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
 vu les dispositions du code général des collectivités territoriales
 vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
 vu les statuts de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises
 vu la délibération du Conseil de communauté en date du 14 novembre 2002 relative à l'extension de ses compétences

considérant l'intérêt que représente pour la population et le développement économique du territoire la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisée pour personnes handicapées

➤ accepte que les compétences supplémentaires suivantes soient adoptées par la Communauté de communes : "action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes handicapées".

➤ Décide en outre dans ce cadre de l'intérêt communautaire de l'opération : "garantie d'emprunt pour la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisée".

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet afin qu'il puisse prendre l'arrêté correspondant et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Réseau d'Electrification Rurale

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la "fiche-problème" éditée par EDF pour le quartier de Valrac.

Il convient de prendre contact avec le SMEEDH et la Dda d'autre part, afin de déterminer les besoins réels et de lancer l'opération.

Le Conseil Municipal désigne M. LAMOUREUX pour engager le dossier et décide du lancement de l'étude.

Affaire BOTTIER / Demande d'installation agricole

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'installation de M. BOTTIER désirant créer une

petite exploitation agricole sur le terrain de M. Lozano (élevage d'escargots, camping à la ferme, location de canoë et aire de pique-nique).

Ce terrain, en zone NC du Pos, zone inondable A du Pos, zone rouge du PPRI, est soumis à de grandes contraintes. Par ailleurs, il n'appartient pas au Conseil de décider d'une installation agricole. Il convient de demander à M. Bottier de nous faire connaître le résultat de ses démarches pour obtenir le statut agricole avant d'aller plus loin dans l'étude de son projet.

Si M. MARTIAL est favorable à cette installation sous réserve de l'obtention du statut agricole, les autres membres du Conseil émettent des réserves sur ses possibilités de réalisation compte tenu des contraintes liées au terrain, tout particulièrement sur la possibilité de réhabiliter le bâtiment en ruines.

Révision du Pos

Demande de prise en compte de terrains dans le cadre de la révision du Pos.

M. Le Maire donne lecture des courriers de Mme Régine ABRIC-GAY et de M. Roland GAY demandant à être inclus dans le périmètre constructible.

Par ailleurs M. MARTIAL demande pourquoi la décision de modification du Pos en PLU n'a pas encore été prise. Il est répondu que les modalités de délibération restent à définir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le 22 novembre 2002 à 21 heures

Présents: Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, APARISI Hubert, LEONARD Cédric, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, SEBASTIA Marjorie
Absents excusés : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, THARAUD Laurence, Mr CORVEZ Michel

1 Virement de crédits

Monsieur CAZALET, adjoint aux finances, présente la situation budgétaire actuelle et compte

tenu des dernières écritures à passer, propose d'effectuer des virements de crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

2315-908 "Canalisation CD 108 / Valgrand" -170000
 2315-911 " Camping 2ème tranche chalets" +164000 (création)
 213-54 " Aménagement village"+ 6000

Dépenses de Fonctionnement

60612 "Energie electricité"+ 2000
 60623 "Alimentation "+ 2000
 60632 "Fournitures de petit équipement"+ 2000
 61522 "Entretien et réparation bat."+ 2000
 6231 "Annonces et insertions"+ 1000
Soit chapitre 011 charges à caractère général +9000
 6413 "Personnel non titulaire "+ 2000
 6451 "Cotisations URSSAF"+ 2000

Soit chapitre 012 Charges de personnel + 4000

6531 "Indemnités élus "+ 4000
654 " Créances irrécouvrables "+ 1000
65748 " Subventions"+ 1000
Soit chapitre 65 "autres charges de gestion " +6000

Recettes de fonctionnement

7381 "Taxe additionnelle aux droits de mutation "+19000

2 PLU : Débat du projet d'aménagement durable

Mr le maire fait le point sur le PLU. Il fait part des éléments que doit contenir le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable). Il est convenu à l'unanimité que la première rédaction de Mme YVERNAULT, architecte, comporte beaucoup d'erreurs et d'oublis .Mme LEONARD et Mr CHAFIOL sont désignés pour rédiger un projet de PADD qui sera envoyé pour lecture aux conseillers municipaux pour débat lors de la prochaine séance.

3 Présentation de l'étude hydraulique des zones inondables

Mr le maire présente le premier plan du chargé d'études SIEE qui définit les zones inondables. Le conseil municipal fait les mêmes observations que les membres de la commission à savoir qu'il est nécessaire de relier entre elles les différentes zones inondables et que certaines zones nécessitent une étude plus précise. L'étude définitive sera rendue dans environ un mois

4 Achat terrain de Mr BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est rapproché de Monsieur Jean Pierre BAZALGETTE afin d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 251 section D lieu-dit " l'Eglise" qui jouxte les bâtiments et terrains communaux afin de réaliser de l'habitat et de l'aménagement village en continuité de l'existant. Une évaluation du Service des Domaines estimée .en Mai 2002 sur la totalité de la surface était de 6.15 € le m2. Monsieur

BAZALGETTE n'est pas vendeur à ce prix compte tenu du marché actuel. Par contre, il accepterait de céder à 12.20 €URO le mètre carré.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

1 Estime le prix justifié pour les motifs suivants:

- Des terrains similaires se sont vendus récemment plus chers.
- Ce terrain représente pour la commune un intérêt sans précédent de par sa situation au cœur du village.
- Ce terrain dispose depuis l'expertise d'un assainissement collectif.
- La non acquisition par la commune de cette parcelle compromettrait le projet de logement locatif nécessaire sur la commune
- Cet achat permet de libérer un accès à des terrains enclavés en vue de les urbaniser.

2 Décide l'acquisition d' environ 8000 M2 ,à délimiter dans la parcelle D 251, afin de laisser au vendeur du terrain autour de son habitation

3 Accepte le prix de 12.20 € le M2 (soit environ 97600 €, hors frais de géomètre et de notaire)

4 Autorise Monsieur le maire à faire métrer le terrain par Monsieur GAZAN Thierry géomètre expert. Et à signer toutes les pièces du document d'arpentage. (la totalité des frais étant à la charge de la commune.)

5 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat auprès de la S.C.P ESPARCEL- GERAUD, notaires à GANGES (34)

5 Servitude de passage de Bruyère

Mr le maire expose que l'accès à la parcelle D316 a été oublié et qu'il convient d'y remédier. Pour permettre à Monsieur CORRIGLIANO Patrick d'accéder à la parcelle D316 qu'il se propose d'acquérir de la Commune de Montoulieu , la commune de Montoulieu lui concède à titre de servitude réelle et perpétuelle le droit de passage sur les biens ci-dessous désignés

sous le paragraphe "fonds servant"

Fonds dominant : D 316 (Mr Corrigliano)

Fonds servant : Parcelles D319, 322, 199, 324,276 (commune)

Assiette de la servitude:

Elle s'exerce sur une bande de terrain de six mètres de largeur et a une emprise sur la totalité des parcelles 319 et 322 (chemin)et traverse dans la partie Ouest , les parcelles D 199,324 et 276 afin de rejoindre le chemin départemental CD108.

Nature de la servitude :

C'est une servitude de passage pour tout véhicule, pour tout réseau souterrain pour viabiliser le terrain cédé à Monsieur CORRIGLIANO

6 Modifications des compétences de la communauté de communes

Monsieur le maire informe les conseillers qu'ils doivent se prononcer sur l'extension des compétences de la communauté de communes des Cévennes gangeoises suite à la délibération du conseil de communauté en date du 14 Novembre 2002.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions de la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu les statuts de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 14 Novembre 2002 relative à l'extension de ses compétences. Considérant l'intérêt que représente pour la population et le développement économique du territoire la réalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée pour personnes handicapées.

Accepte que les compétences supplémentaires suivantes soient adoptées par la Communauté de communes : "Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes handicapées "

Décide en outre dans ce cadre, de l'intérêt communautaire de l'opération : "Garantie d'emprunt, pour la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisée "

Décide que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet afin qu'il puisse prendre l'arrêté correspondant et à Monsieur le Président de la communauté de communes.

7 Régime indemnitaire du personnel communal

Monsieur le maire présente au conseil la circulaire relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires de la fonction publique territoriale et fait référence aux décrets suivants s'y rapportant :

- décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

- décret n° 2002-61 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

- décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS)

- décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des administrations centrales

Toutefois en raison du retard dans la transmission des informations et compte tenu qu'il n'y a qu'un seul agent concerné, Monsieur le maire propose, pour cette année de reconduire l'ancien régime basé sur décret n° 91/875 du 06 septembre 1991

Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide de reconduire le régime indemnitaire défini par le décret de 1991 et de répartir de la façon suivante :

L'enveloppe établie s'élevant à 1029.10 € et une prime de service s'élevant à 522.10 € seront attribuées à Mr GHISALBERTI, agent technique principal, catégorie C

Pour le personnel n'ayant pas droit au régime indemnitaire Attribution de bon d'achat de 200 € pour Mr LE GUILLOU
200 € pour Mme ALBE

8 Subvention Tennis club de

Ganges

Mr CAZALET explique que le Tennis Club de Ganges nous a aidé matériellement à la réalisation du court de tennis en terre battue. A ce titre, il propose pour les dédommager du travail effectué d'allouer une subvention de 500 € au tennis Club gangeois. Le Conseil à l'unanimité décide l'inscription de ce montant au crédit du compte 65748.

9 Redevance occupation du domaine public

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. l'action collective des syndicats d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance. Monsieur le maire donne connaissance au conseil du décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Il propose au conseil:

-de fixer le montant de cette redevance pour occupation du domaine public au taux maximum:
-que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

-que la redevance due au titre de 2002 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur et donc au prorata des neuf douzièmes restant à courir.

Le Conseil, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

10 Admission en Non valeur

Monsieur le maire fait part au conseil que Mme RIGAL, percepteur, ne peut recouvrer les titres relatifs à des dépenses

d'eau, de loyers impayés et de chèque sans provision et demande leur admission en non valeur

Après délibération et examen de chaque situation, le conseil décide d'allouer le montant total de 1323.10 € en non valeur et d'inscrire ce montant au crédit du compte 654

11 Modification de la durée hebdomadaire du secrétariat.

La décision sera prise ultérieurement à une prochaine séance après entretien avec la secrétaire

12 Calamités agricoles

Monsieur le maire informe les conseillers que l'état de catastrophes naturelles a été reconnu pour la commune, suite aux intempéries du 8 septembre 2002 et paru au journal officiel le 10 Novembre 2002.

Lors des ces pluies, les exploitations agricoles et notamment viticoles ont subi des dégâts de perte de récolte quantitative et qualitative, ainsi que des ravinelements et des pertes de fonds sur les vignes palissées.

Il est donc nécessaire d'être reconnu sinistrée au titre des calamités agricoles.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, demande que la commune soit reconnue sinistrée au titre des calamités agricoles et autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches relatives à cette reconnaissance.

Questions diverses

Mr CAZALET fait part de la rencontre avec Mr OLIVA portant sur le bilan de la saison estivale 2002 il en ressort que les prévisions de recettes, en hausse de 50% par l'augmentation des tarifs suite à la construction du nouveau sanitaire sont bonnes puisque la somme prévue a été dépassée. La saison est globalement positive.

Il fait part ensuite des différentes propositions faites par Mr OLIVA afin d'améliorer les services aux campeurs. Après discussion, il est convenu qu'une nouvelle rencontre avec Mr OLIVA est nécessaire

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23 H 45

Avant l'ouverture de la séance le Cabinet Urbanis, chargé du suivi-animation de l'OPAH présente un bilan de l'opération.

Les résultats de l'opération au 1^{er} novembre sont particulièrement satisfaisants puisque après seulement neuf mois d'activité les objectifs de la première année sont largement dépassés. Il est convenu de relancer, en liaison avec les maires concernés, la communication dans les communes où la demande est encore la moins forte.

Monsieur Rigaud remercie Melle Olivier et M. Pouliquen de leurs explications. Il se félicite des bons chiffres annoncés qui sont la preuve que cette opération était nécessaire.

1. Modification des compétences de la Communauté de communes afin de pouvoir garantir l'emprunt pour la construction d'une MAS.

Monsieur Rigaud indique, suite aux contacts avec les services de la Préfecture, la marche à suivre pour ce dossier à savoir :

- " Le Conseil de communauté de ce jour décide d'élargir les compétences de la Communauté de communes aux : " Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes handicapées. "
- Les communes de la Communauté doivent par délibération approuver cette modification et décider de l'intérêt communautaire de l'octroi d'une garantie d'emprunt pour la construction d'une M.A.S.

Il indique que la commune de Ganges est désormais propriétaire du terrain d'implantation de la future MAS et qu'une réunion avec l'association porteuse du projet est prévue tout prochainement. Monsieur Carlu y indique que l'objectif est de procéder à la pose de la première pierre avant le mois de juin 2003. L'association est bien entendu d'accord pour que la Communauté de communes soit

officiellement représentée au sein de son Conseil d'Administration. Il est proposé que ce soit le Président de la Communauté qui soit désigné. Le Conseil accepte cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'extension des compétences de la Communauté.

Il sera adressé très rapidement aux communes le modèle de délibération à prendre.

2. Mobilisation de l'emprunt pour l'extension de la cantine et la création de deux classes à l'école de Ganges.

Trois organismes bancaires, Crédit Agricole, Caisse d'épargne et Dexia Crédit Local nous ont fait parvenir des offres. Ces offres ont été examinées par le Bureau le 9 octobre et la commission des finances le 5 novembre 2002.

C'est le Crédit Agricole qui propose actuellement les taux les plus intéressants.

Il est donc proposé de souscrire auprès de cette banque un emprunt de 76 000 Euros sur une durée de 15 ans au taux fixe trimestriel de 4,77 % .

A l'unanimité, le Conseil adopte cette proposition.

3. Prix des repas de la cantine scolaire.

Monsieur Rigaud propose au Conseil de décider d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2003 une augmentation de 2,3 % prévue par l'arrêté ministériel du 22 juillet 2002 au prix des repas des restaurants scolaires de la Communauté. Les prix passeraient donc de :

Tarif A de 2,64 € à 2,70 €

Tarif B de 3,74 € à 3,82 €

Il est précisé que ces prix sont valables pour les trois sites scolaires de la Communauté (Brissac, Ganges, St Bauzille de Putois)

A l'unanimité le Conseil adopte cette proposition.

4. Désignation de la commission d'appel d'offres composée comme un jury en vue de la sélection des architectes pour la maîtrise

d'œuvre de l'école de Cazilhac-Brissac.

Monsieur le Président rappelle la procédure prévue par le code des marchés publics.

Il s'agit d'un contrat de maîtrise d'œuvre donc d'un marché négocié précédé d'un appel public à la concurrence.

La Commission est composée comme un jury (mais ce n'est pas un concours) et doit donc comporter 1/3 de maîtres d'œuvres soit 3 sur 9 membres. Elle sélectionnera compte tenu des références, compétences et moyens des candidats au moins trois architectes avec lesquels est négociée leur prestation. C'est le Conseil de Communauté qui désignera le titulaire du marché.

La commission est donc composée de :

Le Président de la Communauté de communes + suppléant
5 délégués de la Communauté de communes + suppléants
3 maîtres d'œuvres

Sont désignés :

Président : Jacques Rigaud
Suppléant : Oscar Alle

Titulaires : Pierre Servier

Suppléants : Gilles Serre
Jean-Pierre Terme

Isabelle Enjalbert

Michel Fratissier

Bernard Caumon

Pierre Chanal

Géralde Ricome

Jean-Pierre Gaubiach

Bernard Jalabert

Maîtres d'œuvre :

Monsieur Pichet

Subdivisionnaire DDE

Madame Kamberou

Architecte au CAUE

Un architecte désigné par le

Conseil de l'ordre.

A l'unanimité, le Conseil adopte la composition de la commission.

5. Régime indemnitaire du personnel de la Communauté de communes.

Monsieur le Président expose au Conseil que par 4 décrets du 14 janvier 2002, l'Etat a modifié sensiblement les régimes indemnitaires des personnels. Les anciens régimes de primes sont purement et simplement

abrogés et remplacés par 4 nouveaux décrets :

- décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et arrêté ministériel d'application du 14 janvier 2002
- décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des administrations centrales et arrêté ministériel d'application du 14 janvier 2002
- décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des services déconcentrés et arrêté ministériel d'application du 14 janvier 2002.

Le régime indemnitaire de la filière d'entretien a été aussi modifié :

- décret n°2002-534 du 16 Avril 2002 crée un nouveau régime indemnitaire constitué d'une prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation .

Le Conseil de Communauté doit donc délibérer à nouveau pour adapter leurs régimes indemnitaires aux nouvelles règles.

Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires

Bénéficiaires :

Membres des cadres d'emploi suivants :

- Attaché (Chargé de Mission) Titulaire ou non titulaire, à temps complet ou à temps incomplet.

- 1 Attaché (non titulaire)

Crédit global = 1 012.04 €

Le montant de l'IFTS sera versé annuellement.

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, suite à la loi sur la réduction du temps de travail, a institué l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). L'IAT a pour objet de se substituer aux régimes d'indemnisation forfaitaire des heures ou travaux supplémentaires.

Les bénéficiaires :

Les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non

complet appartenant à la catégorie C et en cas de traitement inférieur à l'IB 380, aux agents de catégorie B.

Le montant :

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel par grade, d'un *multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8* . Ce montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le montant maximum de l'enveloppe de l'IAT calculé pour chaque grade correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur de 3 et par le nombre d'agent dans ce grade :

- 1 Educateur des APS 2^{ème} cl.
- 1 Adjoint administratif
- 1 ATSEM 1^{ère} classe
- 3 ATSEM 2^{ème} classe

Crédit global = 8 064.06 €

L'attribution individuelle est liée à l'appréciation que l'autorité territoriale porte sur la qualité du service rendu par l'agent.

Le montant de l'IAT sera versé annuellement.

Prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation :

Bénéficiaires :

Agent titulaire ou stagiaire Agent d'entretien qualifié ,agent d'entretien employé à temps complet et temps non complet.

Montant :

Le montant annuel de cette prime est calculé par référence à un taux annuel moyen minimal par grade concerné qui peut être multiplié par 2 maximum :

- 2 Agent entretien qualifié temps complet
- 1 Agent entretien temps complet
- 1 Agent entretien 20H/semaine
- 3 Agent entretien 30H/semaine

Crédit global = 5 990.86 €

L'attribution individuelle est liée à l'appréciation que l'autorité territoriale porte sur la qualité du service rendu par l'agent.

Cette prime sera versée annuellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'occasion de ce dossier Mme Rigal précise que les communes qui n'ont pas délibéré sur les nouveaux décrets doivent appliquer l'ancien système, une

délibération ne pouvant pas être rétroactive. Pour la Communauté de communes aucun versement n'ayant encore été effectué, c'est la nouvelle délibération qui s'applique.

6. Versement des loyers à la Mairie de Ganges.

A l'unanimité le Conseil décide de verser à la commune de Ganges la somme de 3 049 € pour le loyer et les charges des locaux loués à la Communauté de communes.

Questions diverses :

- Monsieur Carlu fait état d'une information selon laquelle la commune de St Laurent le Minier aurait pris une délibération demandant son adhésion à la Communauté de communes. Monsieur Rigaud indique qu'aucune demande ou transmission officielle n'a été adressée à la Communauté pour le moment

- Monsieur Petris fait état des difficultés que rencontrent les communes les moins riches de la communauté pour leurs projets et demande si la mise en place de la TPU ne serait pas de nature à les aider.

Monsieur Rigaud indique que la mise en place de la TPU n'est pas de nature à améliorer les ressources des communes mais destinée à augmenter celle de la communauté. L'étude qui est menée, est achevée et sera présentée aux élus au cours d'une réunion de Bureau le 29 novembre 2002 à 18H30. Compte tenu de la faiblesse relative des bases du TP de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises, l'adoption de la TPU sans possibilité d'être éligible à la DGF bonifiée, ne paraît pas être intéressante.

- Monsieur Chanal suggère de réfléchir à la prise éventuelle en compte dans l'intercommunalité de la gestion du cadastre et de l'assainissement individuel.

Monsieur Rigaud indique que concernant le cadastre, il faut effectivement mettre la question à l'étude, des aides étant possibles dans ce domaine. En ce qui concerne l'assainissement individuel, le Conseil Général est en cours de réflexion sur les moyens et les aides éventuelles à mettre en œuvre.

PROPRETE, le RESPECT, et L'HYGIENE sont l'affaire de tous .

Jean BRESSON

Les containers prévus pour recevoir les ordures ménagères sont trop souvent confondus avec un dépôt d'encombrants. Encore des bouteilles en verre dans les containers qui au moment du compactage, peuvent être expulsées et blesser l'employé. Combien de fois nous voyons de tout et n'importe quoi déposé, dans ou à coté des containers. Sont exclus des containers, terre et gravats, morceaux de bois, ferrailles, les gros cartons, les objets encombrants, les déchets de jardin, les cendres chaudes. Cette situation ne peut pas continuer. Après identification des auteurs de ces dépôts, nous n'hésiterons pas à demander aux services municipaux de mettre des contraventions. Les employés municipaux œuvrent par tous les moyens à rendre le village aussi propre que possible. Mais il y a beaucoup de gens qui, notamment, font faire leurs besoins à leur chien dans les rues, sur le gazon du plan d'eau, dans le jardin d'enfants. Cette situation ne peut pas continuer. Je pense donc que la propreté, le respect et l'hygiène sont l'affaire de tous.

RAPPEL :

⌋ La collecte des encombrants a lieu tous les jeudis. Il suffit que l'objet soit supérieur au volume du coffre d'une voiture.

- 1^{er} Jeudi et 3^{ème} jeudi du mois : déchets verts.
- 2^{ème} jeudi du mois : bois, ferraille, plastique.
- 4^{ème} jeudi du mois : gros encombrants, électroménagers.

⌋ Pour les cartons une benne se trouve dans le parking M.G.P.

⌋ Nous recommandons lors du remplacement d'une literie ou d'un appareil ménager d'exiger la reprise par votre vendeur.

⌋ Heures d'ouvertures de la déchetterie de Ganges du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures 30.

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 1^{er} TRIMESTRE 2003 Cantons Ganges Sumène

dimanche 19 janvier	DR RENAUD PH BOURREL	04.67.73.85.52. 04.67.73.84.12.
dimanche 26 janvier	DR TEHIO PH SCHOENIG	04.67.73.81.32. 04.67.81.35.60.
dimanche 02 février	DR DUCROS PH VALAT	04.60.73.83.31. 04.67.73.84.15.
dimanche 09 février	DR SEGALA PH BANIOL	04.67.73.91.83. 04.67.73.80.20.
dimanche 16 février	DR DUPONT PH BRUN	04.67.73.87.95. 04.67.73.70.05.
dimanche 23 février	DR LAVESQUE PH BANIOL	04.67.73.66.73. 04.67.73.80.20.
dimanche 02 mars	DR LAVESQUE PH BOURREL	04.67.73.66.73. 04.67.73.84.12.
dimanche 09 mars	DR MORAGUES PH VALAT	04.67.81.31.34. 04.67.73.84.15.
dimanche 16 mars	DR RENAUD PH SCHOENIG	04.67.73.85.52. 04.67.81.35.60.
dimanche 23 mars	DR MONNEY PH BRUN	04.67.81.32.84. 04.67.73.70.05.
dimanche 30 mars	DR DUPONT PH BANIOL	04.67.73.87.95. 04.67.73.80.20.
dimanche 06 avril	DR SEGALA	04.67.73.91.83.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 8h

La Semaine qui suit, il assure les urgences de nuit de 20h à 8h en cas d'absence du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

E T A T C I V I L

Agonés ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

② Ambre CAUSSE

② Cassandre MOURIER

MARIAGES

DECES

② INGUIMBERT Marguerite le 06/11/02

② MILLET Amparo le 23/11/02

② CAUSSE André le 28/11/02

② DOMERGUE Joseph le 27/12/02

② GRANIER Josette Vve FOULQUIER le 13/01/03

Un amour pour rien.

Jean SUZANNE

Tatie

Adélaïde marche lentement le long de la Grand-Rue, son missel sous le bras. Elle vient d'assister à la messe de Noël, son visage que le temps a ciselé de mille petites rides est doucement éclairé d'un demi sourire paisible et un peu mélancolique. On la connaît bien dans le village, celle qu'on appelait jadis "la belle Adé", au temps où on ne connaissait pas la télé, et à peine la radio, au temps où son gros village bourdonnait de vie, où l'élevage du ver à soie donnait du travail à qui en voulait, au temps où seuls les invalides et les paresseux étaient vraiment pauvres... Au temps où on était heureux quoi! Il y avait souvent des fêtes au village, des bals et des banquets, la jeunesse était plus sage que celle d'aujourd'hui, plus gaie aussi. Le dimanche après-midi, les filles se promenaient bras dessus, bras dessous, sur la place en badinant ou en chantant. Adélaïde était la plus belle, avec son port de reine, ses grands yeux noirs qui vous regardaient tout droit, avec un rien de provocation et d'ironie. Les garçons marchaient en groupe aussi, parlant haut avec force gestes et éclats de rire en croisant et en recroisant les filles. Parmi eux, le beau Marcel, un grand gaillard aux épaules carrés, à

la démarche fière, à la crinière dorée et au clair regard bleu avait tourné la tête à bien des filles du coin, même parmi les plus rangées. Il était maçon de son état, travailleur, bagarreur, séduisant mais sérieux. Près de lui, les filles perdaient, toutes, leur naturel, riaient trop fort, rougissaient, ne savaient plus comment cambrier leur fine taille, poser leurs pieds menus, ployer leur col gracieux. Lui, courtois, restait poli, aimable, mais réservé malgré les moqueries de ses camarades. Une seule faisait battre un peu trop vite son cœur quand elle apparaissait : " la belle Adé". Elle le devinait et il ne lui était pas indifférent non plus. Mais la mâtime était coquette. Flattée d'être remarquée par le plus beau garçon du pays, il fallait qu'elle s'en amuse un peu. Alors, tantôt elle était aimable avec lui, tantôt elle le fuyait; un jour elle lui faisait mille grâce, le lendemain elle se moquait de lui. S'il avait répondu de la même façon, elle aurait sans doute arrêté ce jeu cruel, de peur d'en être victime à son tour. Mais il était incapable de la suivre dans ce pas de danse compliqué qui le déconcertait et le blessait. Elle s'en amusa une année durant, ainsi, un peu irritée d'abord par cet amoureux trop simple, puis un peu inquiète aussi: à trop jouer, on risque de tout perdre. Mais, un soir d'été, alors qu'elle s'était décidée à cesser de le tourmenter et à lui ouvrir enfin son cœur sans détour, le clocher de l'église

s'était mis à sonner le glas pour annoncer le début de la guerre avec l'Allemagne. Il était parti dans les premiers, sans la revoir et, bien vite, on n'eut plus de nouvelle de lui.

La belle Adélaïde avait fini de jouer. Son âme s'était brusquement refroidie, resserrée, durcie sur une blessure mauvaise. Le temps n'amena pas le retour de l'aimé, ni l'oubli non plus. La guerre fut interminable. La paix, après avoir suscité quelques espérances, ne le ramena ni parmi les prisonniers, ni parmi les déportés libérés, ni parmi les combattants de l'ombre ressurgis au grand jour. Les prétendants se sont succédés autour de la belle Adélaïde, des années et des années. Elle attendait. Peu à peu, la beauté triomphante de la jeune fille s'est adoucie, mûrie, puis tout doucement fanée; les prétendants se sont faits plus rares et ont disparu. Attendait-elle encore?

La belle Adélaïde est devenue l'une de ces vieilles filles aimables, discrètes, jolies et douces comme ces petites pommes reinettes quand elles sont flétries. Tout le monde l'aimait bien et on dit avec un peu de mélancolie : "elle aurait pu rendre un homme heureux".

Voilà. Aujourd'hui, elle y songe encore en marchant doucement. Quelques villageois la dépassent en lui, disant "joyeux Noël ". Elle leur répond : " joyeux Noël " et elle rentre chez elle où personne ne l'attend.

Une histoire racontée à la télévision par Philippe NOIRET .

Dans la jungle, un prêtre court, court, court...

A ses trousses, un lion affamé court, court, court ...

Ça depuis un moment et le lion va bientôt rattraper le prêtre?

Alors, celui-ci, découragé, sent qu'il ne va pas échapper au lion.

Seul un miracle peut le sauver.

Il tombe à genoux et tourné vers le ciel, s'écrie

"Seigneur, sauvez-moi, faites que ce lion devienne chrétien"

Aussitôt, le lion freine des quatre pattes, s'arrête et tourné vers le ciel, dit :

"Merci, Seigneur, pour ce bon repas . "

Jean SUZANNE